

EPOPS

Epops

83/ 1-2012

SPÉCIAL 20 ANS DU CEN LIMOUSIN



La revue
des naturalistes
du Limousin



SEPOL

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Philippe Hubert

RÉDACTEUR EN CHEF :
Olivier Schiltz

CONCEPTION GRAPHIQUE :
Atelier Graphique
(imprimerie@ateliergraphique.fr)

PHOTO DE COUVERTURE :
"Tourbière du Longeyroux (19) vue de
mongolfière" - CEN Limousin

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :
P. Hubert, P. Seliquier, J. Lamaud, M. Bonhomme,
G. Labidoire, M. Lencroz, L. Blondel, I. Champion,
B. Petit, E. Hennequin

sommaire

E P O P S N ° 8 3 // 1 - 2 0 1 2

EPOPS

la revue des naturalistes du Limousin

Bulletin de la Société pour l'Etude
et la Protection des Oiseaux en Limousin

SIÈGE SOCIAL :
11, rue Jauvion
87000 Limoges.
TÉL : 05 55 32 20 23
FAX : 05 55 32 77 46

INTERNET :
www.sepol.asso.fr
sepol@sepol.asso.fr

COTISATIONS ET ABONNEMENTS :
Membres bienfaiteurs : 50 €
Membres actifs :
18 € + 14 € d'abonnement.
Conjoint : 11 €
Scolaires : 5 € + 14 € d'abonnement.
Abonnement seul : 16 €
Prix du numéro : 5 €

AVIS AUX LECTEURS
EPOPS ne publiant que des articles signés, les
auteurs conserveront l'entière responsabilité des
opinions qu'ils auront émises.

Revue éditée à 500 exemplaires
Sur les presses d'Atelier Graphique
23, rond-point du Coudert - 87100 Limoges
Dépôt légal à parution - ISSN 1148-4500 -
Numéro de Commission Paritaire 1108 G 88536
Date de publication : Juin 2012

La revue EPOPS est publiée avec le
concours financier du Ministère de
l'Ecologie et du Développement Durable,
le Conseil Régional du Limousin.

4

Préambule
CEN 20 ans

6

Le Conservatoire des
Espaces Naturels du
Limousin à 20 ans

10

L'action foncière du
CEN Limousin

13

Complexité de la
maîtrise d'usage sur
des sites naturels
remarquables

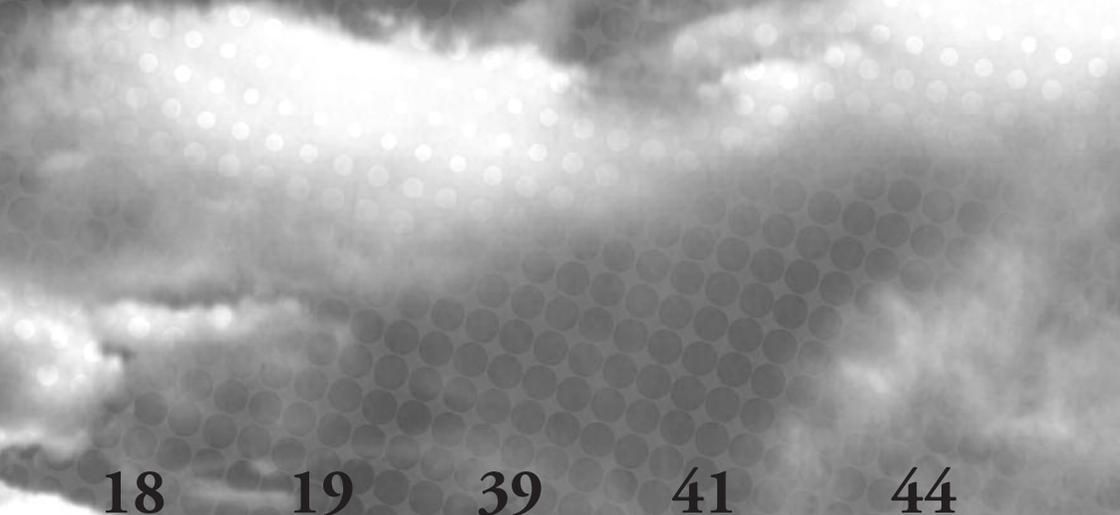
*Lorsque l'on fête un anniversaire, il arrive
souvent au cours de la soirée qu'un diapo-
rama retraçant la vie de la personne
soit montré aux invités, et tout à coup
les souvenirs resurgissent...*

Edito

• **1^{er} photo** : Début des années 1990,
bien avant la naissance, imaginez au 11 de la
rue Jauvion une réunion tardive du bureau de
Limousin Nature Environnement, sous la
présidence de Jacques Lamaud, qui nous
répétait que le Limousin faisait partie des 2
régions de France qui n'avaient pas de
Conservatoire et qu'il fallait absolument
remédier à cela. Jacques a tout fait pour que
ce projet aboutisse, aidé en cela par Philippe
Barry qui en deviendra le premier directeur.

• **2^e photo** : 1992, il y a beaucoup de monde,
des toasts et des boissons circulent, il y a les
discours des personnalités ; nous sommes au
CRDP du Limousin et c'est la naissance offi-
cielle du Conservatoire.

• **3^e photo** : Un bâtiment abandonné, près
d'une petite rivière. Nous sommes en 1993, le
Conservatoire vient d'acquérir son premier
site, le Moulin du Cher sur la commune de
Sarran en Corrèze. Les Murins à oreilles
échancrées et les Grands Rhinolophes vont
pouvoir continuer à s'y reproduire grâce à la
restauration de la toiture.



18

Bilan des habitats
maîtrisés par le CEN

19

Dossier Oiseaux

39

Symphonie des Duges

41

Réseau Zones humides
en Limousin

44

Une nouvelle
mission pour le CEN
en partenariat
avec la SLO

• **4^e photo** : Le nombre de sites à gérer augmente, l'équipe salariée s'étoffe. Les locaux deviennent trop petits. Nous sommes en 1998, et je me souviens d'une petite balade à vélo, pour aller visiter une maison dans le village du Theil sur la commune de Saint-Gence, qui deviendra le nouveau siège social du Conservatoire.

• **5^e photo** : En tant que trésorier de la structure durant quelques années (de 1996 à 2000 si ma mémoire ne me fait pas défaut) je me rappelle de nos réunions de bureau et de Conseil d'Administration durant lesquelles le financement de l'Étang des Landes revenait souvent à l'ordre du jour, et de toutes les possibilités qui ont été imaginées pour acquérir ce site remarquable dont la SEPOL a fait découvrir aux naturalistes limousins la richesse, pas uniquement ornithologique, de ce lieu.

C'est au moment du départ de Philippe Barry en 2000, remplacé par Pierre Séliquer, que j'ai quitté mon poste d'administrateur. Même si je n'ai plus de photos à vous montrer, je m'intéresse toujours à ce qui se passe au CEN Limousin, aussi bien en tant qu'individu, qu'en tant que Président de la SEPOL, adhérente au Conservatoire, et je suis toujours satisfait quand je vois année après année que le Conservatoire poursuit sa croissance et que le nombre de sites dont il a la responsabilité continue de progresser. D'ailleurs la SEPOL participe un peu à cette évolution en travaillant en collaboration réciproque avec le CEN sur de nombreux dossiers (ZPS de la Dordogne, études avifaunistiques sur plusieurs de ses sites, participation à des manifestations communes etc ...). Bien sûr il y aurait toujours des choses à améliorer, ou de nouveaux projets à mettre en place, et pour cela il suffirait de prendre un peu plus de temps pour se rencontrer.

A l'heure où l'urbanisation galopante consomme 82.000 hectares de terres par an, la maîtrise foncière devient un enjeu primordial, et pour moi les Conservatoires ont un rôle essentiel à jouer pour la protection de la Nature. Vous aller découvrir tout au long de ces pages différents articles sur ce que fait le Conservatoire dans notre région, et vous trouverez ainsi de nombreuses raisons pour soutenir son action.

20 ans c'est un bel âge, avec tout l'avenir devant soi.

Bon anniversaire au CEN Limousin.

Philippe Hubert, Président de la SEPOL

Les 20 ans du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin

Pierre SELIQUER, directeur du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin



L'année 2012 restera exceptionnellement riche pour ce qui concerne l'actualité du Conservatoire.

■ Déjà 20 ans

«Le 19 février dernier, le Conservatoire a fêté ses 20 ans d'existence. En 20 ans, il a bien grandi : 30 salariés, près de 2500 hectares d'espaces naturels maîtrisés et gérés dont 800 en propriété, 13 sites Natura 2000 animés, une réserve naturelle nationale...

■ Un nouveau nom et un nouveau logo

Tout d'abord, certains auront constaté que nous avons changé de nom et de logo. En effet, les conservatoires ont entrepris une démarche d'harmonisa-

tion de leur nom et de leur logo vers une appellation générique : conservatoire d'espaces naturels de... afin de renforcer l'image et la lisibilité de l'ensemble du réseau. Plus de la moitié des conservatoires ont d'ores et déjà fait ce choix en moins d'un an. Le CREN Limousin disparaît donc, remplacé par le CEN Limousin. Notre logo évolue également et nous avons choisi pour illustrer notre région, la Drosera, synonyme des actions de préservation des tourbières engagées par le conservatoire depuis 20 ans.

■ Une reconnaissance institutionnelle

Engagés depuis 30 ans pour la préservation du patrimoine naturel et paysager, les Conservatoires d'espaces naturels

voient leur rôle reconnu par la mise en place d'un agrément spécifique Etat-Région, inscrit dans la Loi Grenelle 2 (Parution au JO du 9 octobre 2011 du décret et de l'arrêté ministériel).

■ Vers une sécurisation du foncier

Comme la loi nous le permet désormais, notre fédération vient de créer le fonds de dotation des conservatoires d'espaces naturels. Il est destiné à protéger durablement les propriétés des conservatoires qui peuvent s'ils le souhaitent transférer leurs biens dans ce fonds. Ainsi, en cas de faillite d'un CEN, les terrains ne peuvent pas être saisis par les banques. Cela revient à rendre ces sites inaliénables.

■ Et plein de projets dans les cartons

Acquisition de forêts sur pente dans les Gorges de la Dordogne et affluents, mise en place d'une réserve naturelle régionale sur les landes de Marcy, du Pont la Pierre, des étangs de Chabannes et des Oussines sur le Plateau de Millevaches, projet de Réserve naturelle nationale sur les landes à serpentines sont autant de projets qui nous tiennent à cœur et que nous suivons attentivement.

Enfin, je voudrais remercier chaleureusement la SEPOL qui a proposé au conservatoire ce numéro spécial à l'occasion de nos 20 ans.



Tourbière du Longeyroux (19) vue de mongolfière (photo CEN Limousin)

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN A 20 ANS

Les fondateurs du conservatoire : interview de Jacques LAMAUD

Nous avons rencontré, à l'occasion de l'anniversaire du conservatoire, une des personnes qui fut à l'origine de sa création : Jacques LAMAUD, professeur des écoles de 54 ans, directeur de l'école élémentaire de Saint-Just-Le-Martel, en Haute-Vienne.

■ Question : On dit que tu es à l'origine du CREN Limousin. Comment s'est passée cette création ?

J. Lamaud : En tous cas, c'est une œuvre collective. A l'époque, j'étais président de la FLEPNA (la Fédération Limousine pour l'Etude et la protection de la Nature, aujourd'hui rebaptisée Limousin Nature Environnement) et notre fédération d'une quarantaine d'associations menait des combats tous azimuts pour la protection des milieux naturels. Ma femme, qui avait étudié la question, m'a convaincu que nous ne franchirions un pas important dans la sauvegarde des écosystèmes les plus rares et les plus menacés que si leurs terrains étaient maîtrisés par un organisme public ou assimilé.

Or :

1) Les municipalités, les départements et les régions, qui disposaient des moyens financiers, non seulement n'étaient pas motivés pour protéger à eux seuls ces milieux mais en plus

étaient à la merci des changements de majorité ou d'orientations politiques, alors que la protection des milieux doit s'inscrire dans la stabilité et la durée.

2) Les associations de protection de la nature, elles, avaient la motivation et l'expertise mais n'avaient pas un sou.

3) Par ailleurs, il existait déjà dans la plupart des régions françaises des conservatoires déjà fédérés dans une union nationale dont le président à l'époque était le lorrain Daniel BEGUIN.

■ A-t-il été facile de convaincre les décideurs publics ?

J. L. : Je dois dire que nous avons été aidés par l'attente de l'opinion publique qui s'est traduite notamment par des scores importants des écologistes aux élections précédentes (19 % à Limoges en 1989) et des sondages très favorables aux écologistes dans la période qui précéda les élections régionales du printemps 92...

■ ... où tu fus candidat puis élu sur la liste des verts ?

J. L. : Oui, la création du Conservatoire fut clairement un des thèmes de campagne des verts dès 1991 : le Limousin allait-il être la dernière région française à ne pas avoir de conservatoire ?

En fait, c'est dès la fin de 1990 que la FLEPNA avait fait le tour des décideurs publics, Etat compris, pour réclamer des fonds permettant de réaliser une **étude de faisabilité** en vue de la création du conservatoire. Car, nous nous sommes aperçus qu'il y avait presque autant de statuts différents que de régions et que pour réussir à créer un organisme qui dure, il fallait créer, un peu comme dans la constitution d'un pays, des règles de jeu qui équilibrent les influences et les pouvoirs. Pas question par exemple de laisser un pouvoir décisionnaire à un seul financeur, même s'il en était (parfois provisoirement) le principal bailleur de fonds.

■ Par qui et comment fut conduite l'étude de faisabilité ?

J. L. : C'est la FLEPNA qui a entièrement conduit l'étude en recrutant notamment un jeune étudiant naturaliste fraîchement sorti de la faculté de géographie de Limoges où il n'avait pourtant pas eu que des profs écolos !

■ Et qui était cet étudiant ?

J. L. : C'était Philippe BARRY, l'actuel maire de Saint-Priest-Sous-Aixe, et qui devint ensuite pendant 8 ans le premier directeur du conservatoire qu'il avait contribué à créer : quand on nous dit aujourd'hui qu'il faut motiver le personnel, ça c'était de la motivation : tu fais une bonne étude, tu crées ton emploi !

■ Il a bien dû y avoir quelques opposants ?

J. L. : Oui, bien sûr, et notamment à l'époque le parti CPNT (Chasse Pêche Nature et Traditions), qui a même obtenu en Corrèze 8 % des voix aux élections régionales de 1992 et qui faisait pression de manière considérable sur les élus locaux contre tout ce qui de près ou de loin ressemblait à de l'écologie : contre l'agriculture biologique, contre la création des parcs naturels régionaux, contre la création puis l'adhésion des collectivités territoriales au conservatoire, contre l'effacement du barrage de Maisons

Rouges (le premier obstacle quasiment infranchissable rencontré par les poissons migrateurs depuis la mer – drôle de façon de protéger les intérêts des pêcheurs !). Malgré cela et malgré un seul élu CPNT au Conseil Régional (Jean Louis HIRONDE, par ailleurs président de la fédération départementale des chasseurs de Corrèze), les autres élus voyaient plutôt d'un bon œil la création de ce conservatoire. C'est directement avec Robert SAVY, le Président de la Région que nous avons discuté.

■ Comme une concession faite aux «écolos» ?

J. L. : Oui, évidemment pour la plupart, mais pas seulement. Certes, la tentation existait de réduire ensuite les crédits pour l'écologie à ceux votés pour le conservatoire. Mais avec le temps, de la pédagogie et des actes positifs à porter à l'actif des salariés et des bénévoles des premières années du conservatoire, celui-ci a fini par «faire partie du paysage» vu par les politiques (ce qui est bien le moins qu'on pouvait attendre de la part de ceux qui sont justement chargés de le défendre, ce paysage !)

■ Donc aujourd'hui, la pérennité du conservatoire te semble acquise ?

J. L. : On ne peut jamais dire cela. Malgré l'énormité de la crise écologique, les politiques publiques peuvent toujours être remises en cause par des démagogues, des lobbies ou des événements qui occultent les problématiques de fond. La vie est un long combat et la vie en harmonie avec l'environnement n'est toujours pas une évidence dans notre civilisation qui fait la guerre à la nature !

■ Justement toi, aujourd'hui à titre personnel, tu es encore militant ?

J. L. : Je n'ai jamais cessé de l'être !

■ Et quelle forme prend ton engagement ? On ne te voit pas souvent au conservatoire...

J. L. : C'est peut-être parce que justement il fonctionne très bien sans moi. En

fait je suis adhérent individuel depuis l'origine et j'assiste quand même à la plupart de assemblées générales.

Il faut dire que je m'investis davantage en ce moment dans la **sauvegarde de la biodiversité cultivée**, qui est directement et rapidement détruite par des lobbies, avec des conséquences dramatiques à venir pour l'humanité si la tendance se poursuit.

■ C'est-à-dire ?

J. L. : En fait, la quantité énorme d'espèces et de variétés animales et végétales repérées puis sélectionnées par des générations de paysans disparaît à toute allure sous les coups de boutoirs de lobbies surpuissants bien que pour la plupart invisibles :

- les industriels de la distribution des produits alimentaires d'une part,
- de l'autre ceux des engrais et pesticides, bécquilles indispensables aux variétés dites modernes et performantes, mais qui en réalité ne le sont pas.
- enfin des tenants de l'agriculture industrielle.

En ne retenant qu'un tout petit nombre de variétés, en les stabilisant, (c'est-à-dire en empêchant qu'elles varient donc qu'elles s'adaptent en continu à l'environnement et à leur prédateurs et parasites) en industrialisant leur distribution (ce qui éloigne les consommateurs de la compréhension de la nature et de la culture), en brevetant le vivant et en dissuadant les paysans de sélectionner leurs propres variétés ils préparent littéralement la faim dans le monde avant la fin du monde.

■ Le tableau n'est-il pas un peu exagéré ?

J. L. : Je ne le crois malheureusement pas ! Il se trouve que, en plus de

m'intéresser à la nature sauvage depuis l'enfance, je suis agriculteur à titre (très) secondaire sur la toute petite ferme de mes grands parents et que j'y ai semé, greffé et cultivé une soixantaine de pommiers de plein vent de 42 variétés différentes depuis 20 ans. Mon expérience est aussi issue de celle de l'ancienne association l'Arbre à l'Estre qui s'est aujourd'hui fondue dans les Croqueurs de Pommes de l'Ouest Limousin.

Pour prendre le seul exemple de la pomme que je connais donc bien (mais cela est généralisable à l'ensemble des élevages et des cultures), on voit aujourd'hui en Limousin un lobby qui a réussi, à l'aide de subventions publiques massives, à restreindre la notion de «Pommes du Limousin» à une seule variété : la golden ! Et qui plus est, cultivée industriellement, avec des arbres nains et donc fragiles, à coup de 40 traitements de pesticides par an, dont 26 contre le champignon de la tavelure, maladie à laquelle des dizaines de variétés anciennes sont pourtant insensibles ! Contrairement à ce que certains consommateurs croient encore, l'AOC/AOP n'est donc pas un signe de qualité mais une simple indication de provenance : avec le «label» «Pommes du Limousin» on est donc certain que c'est bien le Limousin qui a été pollué !

Alors que pendant ce temps il est parfaitement possible de produire des pommes bios ou de plein vent avec zéro traitement et zéro pesticide, et qui sont plébiscitées par les consommateurs !

■ Cela paraît surréaliste !

J. L. : Et pourtant cela se passe en Limousin en 2012 !!!

L'espoir de changement en matière d'agriculture existe pourtant : il n'y a qu'à voir par exemple en ce moment la

révolte des malheureux riverains des pommeraies industrielles contre les traitements pesticides, ou le développement des ventes bios, par paniers, en direct de la ferme...

D'ailleurs, j'invite ceux qui veulent mieux comprendre ce qui se passe à se référer à un texte que j'ai écrit récemment au président de l'association nationale «les Croqueurs de Pommes» qui posait la question faussement naïve : «Comment refaire produire à des producteurs professionnels des pommes de variétés anciennes en voie de disparition ?»

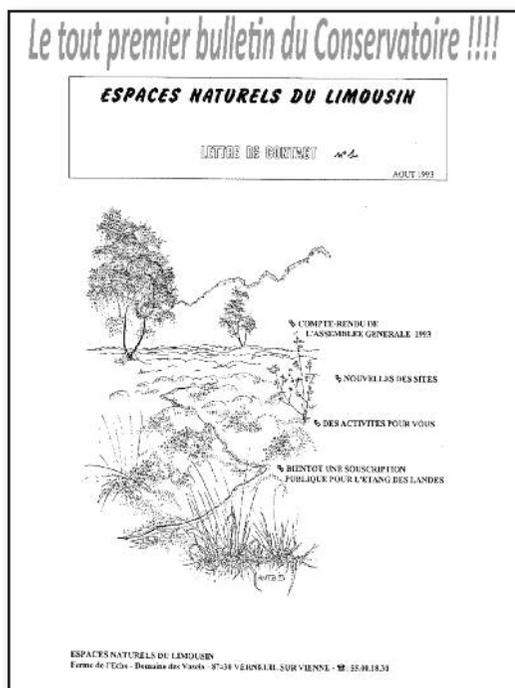
■ **Pour terminer, peux-tu nous dire si de ton point de vue, il y a des choses à améliorer dans l'action du conservatoire limousin après 20 ans d'existence ?**

J. L. : Je pense tout d'abord que le conservatoire a fait du très bon travail en remplissant sa mission première : «sauver les meubles» les plus fragiles et les plus immédiatement menacés de la «maison nature» particulièrement des tourbières, des étangs et des landes.

Autre réussite : avoir donné une dimension économique et agricole à la sauvegarde des landes en particulier. En revanche, pour les milieux comme les forêts anciennes, le bilan est plus ténu. Il me semble en particulier que le conservatoire devrait promouvoir des pratiques sylvicoles alternatives comme par exemple «Prosylva», qui est un peu l'équivalent pour la forêt de la bio pour l'agriculture... **Il reste maintenant surtout pour le conservatoire à s'atteler à la protection-gestion de milieux qui sont plus «ordinaires» mais qui n'en sont pas moins indispensables à un maillage du territoire permettant aux milieux plus exceptionnels et plus petits de se maintenir... «la trame verte et bleue» en quelque sorte.**

Je veux parler :

- **des cours d'eaux** qui doivent rester les moins influencés possible par les aménagements lourds (barrages...) et l'agriculture chimique et industrielle.
- **du bocage avec ses haies, chemins creux, mares et bandes boisées** dans lesquels la diversité biologique s'exprime encore.
- **des prairies encore naturelles**, notamment dans les pentes de vallées, mais pas seulement.
- **des vergers de plein vent zéro traitement zéro pesticide** qui disparaissent rapidement et qu'il importe de recréer au plus vite car ils sont le réservoir d'une grande richesse biologique. Evidemment, le conservatoire ne peut pas à lui tout seul pallier les déficiences des politiques publiques dans la gestion écologique du territoire mais il peut à son niveau contribuer à donner plus d'espoir aux générations futures.



L'action foncière du CEN Limousin.

Mathieu Bonhomme

Le CEN Limousin est né en février 1992. En 20 ans, notre mission a évolué, plutôt positivement par rapport au patrimoine naturel. Au début de notre existence (comme de celle de la plupart des autres CEN), nous intervenions sur les sites naturels les plus précieux, exclusivement par la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage (location et convention).

Au fil du temps, le CEN a développé ses compétences en matière de gestion des espaces naturels avec les usagers locaux, démontrant chaque jour le fait que nous sommes avant tout une structure de concertation au service de la biodiversité : le CEN n'impose pas, il propose et il aide.

Aujourd'hui, outre notre action traditionnelle de conservation des espaces naturels, nous intervenons sur des missions d'assistance technique au profil varié :

- Gestion d'une réserve naturelle nationale de 200 ha dont seulement 14 ha sont maîtrisés par le CEN,
- Animation de 12 sites Natura 2000 pour le compte de l'Etat ou de collectivités locales,
- Opérateur scientifique et technique pour la gestion de la réserve naturelle nationale de l'Etang de Landes pour le compte du Conseil Général de la Creuse,

- Animation de la Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et du Réseau de Gestion Concerté des Zones Humides pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, devenu aujourd'hui le Réseau Zones Humides en Limousin (RZH)

- Convention pour la mise en œuvre du plan de gestion du camp militaire de la Courtine...

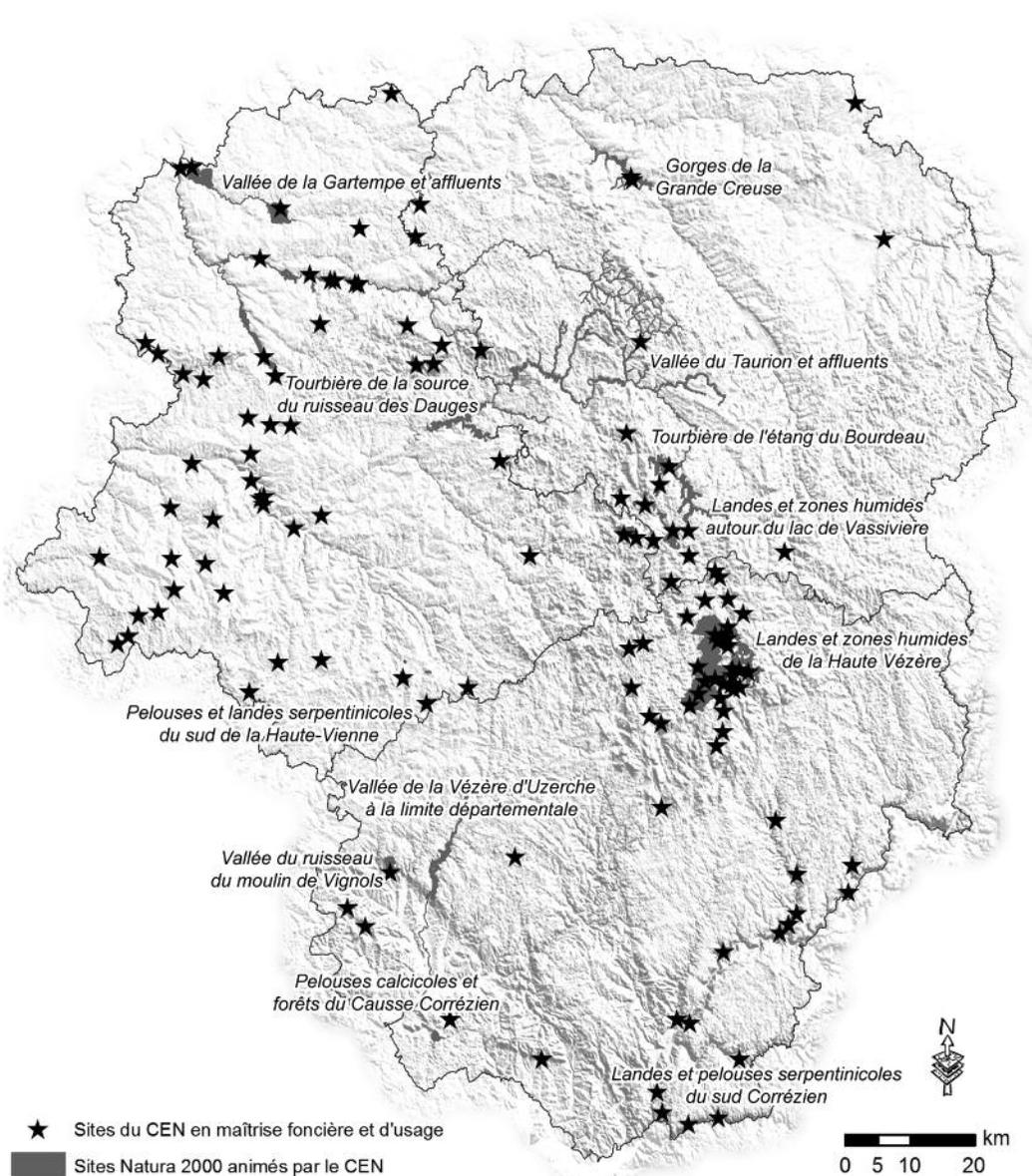
Notre fédération ainsi que différents conservatoires ont travaillé sur une nouvelle façon de comptabiliser leurs actions en faveur du patrimoine naturel.

Ainsi, a-t-on validé au niveau national des éléments de méthodologie et de typologie communes favorisant l'établissement de synthèses et de bilans d'actions moins contestables et plus représentatifs de la réalité en classant les actions de sites en 3 catégories, selon une approche semblable au travail de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) sur les aires protégées au niveau mondial.

Les trois catégories sont décrites précisément dans les paragraphes qui suivent. Compte-tenu du caractère très différent des actions qu'elles couvrent, il n'est pas très pertinent de les additionner pour arriver à des superficies totales certes impressionnantes mais qui ne seraient pas significatives.

(Les chiffres correspondent à un bilan foncier datant du premier semestre 2011).

"Sites gérés et site Natura 2000 animés par le CEN Limousin"



■ Catégorie 1 : sites gérés par les Conservatoires :

- Ils correspondent à des sites (parcelles identifiées) pour lesquels le Conservatoire dispose d'un droit réel via la maîtrise foncière (propriété ou bail emphytéotique) ou d'une délégation totale ou partielle de l'usage sur le site. Cette délégation doit être précisée dans un contrat (location, convention...). La délégation doit également être pluriannuelle (ou annuelle tacitement reconductible), et porter sur la préservation de la biodiversité et/ou de la fonctionnalité des milieux.

- Le CEN assure donc la responsabilité de gestionnaire principal, même s'il délègue parfois la mise en œuvre des actions (agriculteurs, sous-traitance...).

- Rentrent également dans cette catégorie les espaces protégés réglementairement pour lesquels une convention (ou tout autre acte équivalent) reprenant les points précédents a été établie entre l'autorité responsable (état ou collectivité territoriale) et le CEN. (Réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges par exemple).

- Cette dernière catégorie fera l'objet d'un sous total afin de distinguer les sites résultats des actions propres des Conservatoires et éviter les doubles comptages en cas de consolidation nationale avec les autres réseaux nationaux de protection de la nature (RNF surtout).

- **A retenir également le fait que cette catégorie correspond à des sites «gérés» par les CEN et non des sites «protégés» par les CEN.**

Cat 1. : 115 sites (2300 ha dont 705 ha en acquisition)

■ Catégorie 2 : espaces bénéficiant d'une mission d'animation territoriale par les Conservatoires :

- le Conservatoire se voit confier de manière formelle et pluriannuelle une mission active d'animation sur un territoire défini. Cette mission est confiée par le propriétaire ou la puissance publique et ne

résulte pas de la responsabilité intrinsèque du CEN en tant que gestionnaire principal du site. Elle porte sur la préservation de la biodiversité et/ou de la fonctionnalité des milieux. Elle se traduit par un travail d'animation, de conseil, d'accompagnement des acteurs et gestionnaires du territoire concerné. Cette mission doit pouvoir faire l'objet d'une évaluation (justification de sa plus value).

- Cette catégorie correspond par exemple à l'animation des sites Natura 2000 validés par leur comité de pilotage et mis en œuvre par un Conservatoire. Ou bien à l'animation de la cellule d'assistance technique à la gestion des zones humides (outil de l'Agence de l'eau Adour-Garonne).

- L'intervention du Conservatoire peut alors dépasser ses propres terrains en maîtrise foncière ou maîtrise d'usage.

Cat 2. : 12 sites Natura 2000 (19600 ha) et Cellule d'Assistance Technique Zone Humide (208 900 ha) soit 1/3 des communes Limousines

■ Catégorie 3 : sites bénéficiant d'une mission d'assistance en tant qu'expert par les Conservatoires :

- Le CEN n'est alors pas gestionnaire opérationnel, il joue uniquement un rôle d'expert dans le suivi scientifique d'un site ou d'un territoire défini et peut conseiller le ou les gestionnaires en place sans être réellement un animateur de territoire.

- Cette mission d'expertise doit être précisée dans un contrat pluriannuel (ou annuel tacitement reconductible).

- Sa ou ses missions techniques sont pluriannuelles et portent sur des suivis scientifiques, une assistance au maître d'ouvrage gestionnaire... Le savoir-faire du Conservatoire est ainsi reconnu comme celui d'un partenaire contribuant aux orientations de gestion et aux suivis de leur mise en œuvre, mais il n'est ni le gestionnaire principal du site ni un réel animateur territorial.

Cat. 3 : 45 sites (7080 ha)

Complexité de la maîtrise d'usage sur des sites naturels remarquables : L'exemple de l'ensemble Marcy Chabannes (Saint-Merd les Oussines - 19)

Mathieu Bonhomme

Pour le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin, la maîtrise d'usage du parcellaire est le préalable obligatoire avant toute action de préservation sur un espace naturel.

Cette maîtrise d'usage d'une parcelle peut se faire au moyen de trois outils : la convention de gestion (maîtrise précaire reposant sur un contrat moral entre le CEN et le propriétaire), la location par bail civil ou emphytéotique à l'euro symbolique et l'acquisition.

Le type de maîtrise d'usage obtenu sur la plupart des sites dépend souvent beaucoup plus du contexte foncier du secteur que de leur valeur écologique. L'obtention de cette maîtrise foncière peut rapidement devenir problématique. Cette difficulté doit aussi être prise en compte lors de la mise en place des actions de gestion.

Le complexe de Marcy-Chabannes (Saint-Merd-les-Oussines, Tarnac, 19), situé au cœur d'un territoire d'exception, le Parc Naturel Régional de Milleval, est intéressant pour appréhender la difficulté de gestion et d'accès au foncier

mais aussi de la notion de «site». Commençons par un peu d'histoire :

- En 1993, le Conservatoire entame ses interventions sur le plateau de Milleval par le «site» dit «des landes de Marcy» sur la commune de Saint-Merd-les-Oussines. 37 hectares 70 sont alors loués sur lesquels les premières expériences de gestion pastorale des tourbières et des landes sont menées avec des exploitants locaux. C'est aussi là qu'ont lieu les premiers essais de restauration de landes sèches.

- En 2000, à l'ouest de Marcy, sur le lieu dit «le Pont-la-Pierre», le CEN achète 4 ha 57 de tourbière et en loue 4,6 ha de plus (par un bail emphytéotique de 79 années).

- L'année suivante, le CEN achète 4 ha supplémentaires sur le site du Pont-la-Pierre et signe un bail civil de 10 années avec la commune de Saint-Merd-les-Oussines sur le site dit du «communal».

- En 2003, pour des raisons administratives et juridiques, 34,7 ha qui étaient jusqu'alors loués sur le site de Marcy changent de statut en passant dans le

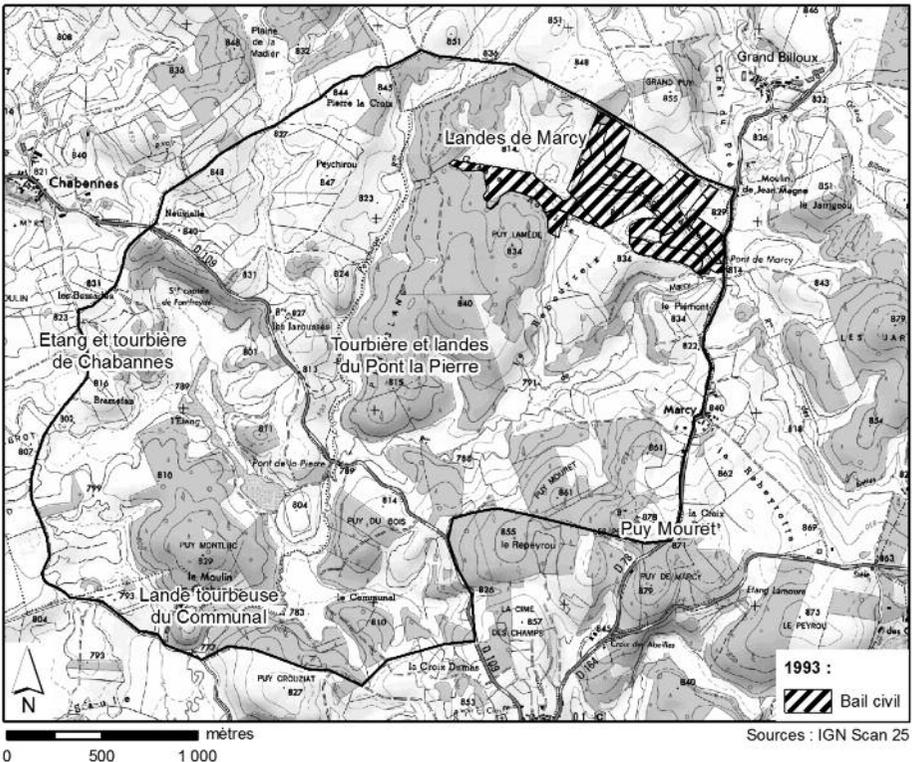
cadre d'une convention d'usage.

- En 2004, le CEN acquiert l'étang de Chabannes (33,8 hectares) en utilisant pour la première fois en Limousin une préemption à caractère environnemental.

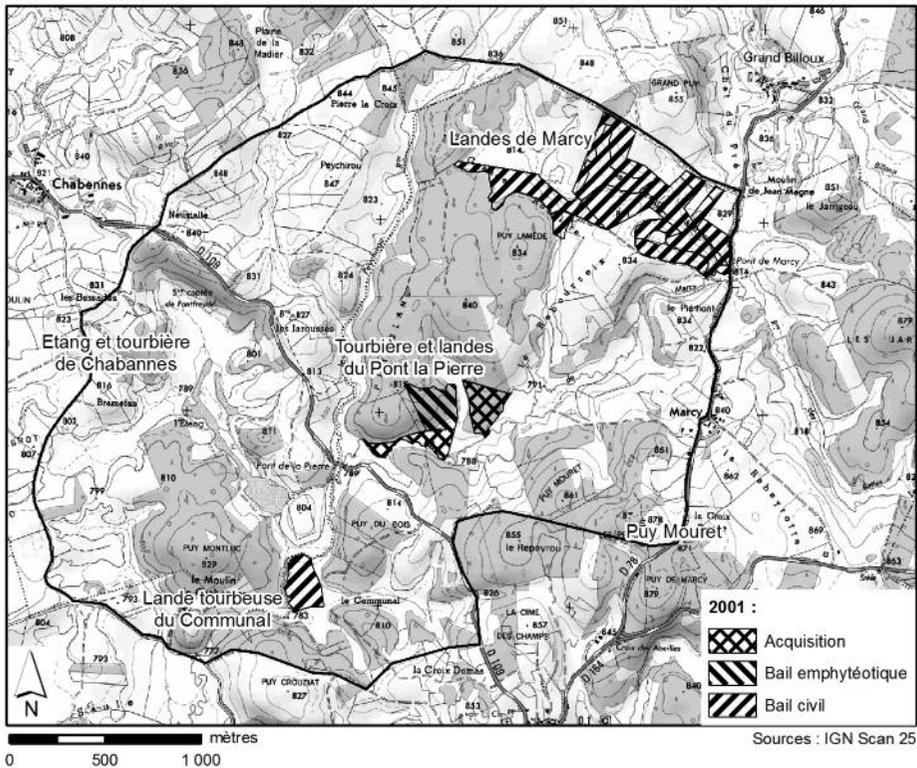
A la fin de l'année 2004, après dix années d'intervention sur le bassin versant du ruisseau de Marcy, le CEN gère donc au total 88,9 ha sur 4 «sites» différents ; 11,8 ha sont en location, 34,7 ha en convention d'usage et 42,3 ha en acquisition.

- Les années suivantes, les prospections foncières permettent d'augmenter la maîtrise d'usage sur les différents sites avec en filigrane la volonté de les connecter entre eux.

- En 2009, nouveau rebondissement, l'ensemble des parcelles de landes de Marcy en maîtrise d'usage CEN depuis 1993 ainsi que d'autres parcelles de landes et de tourbières sont acquises pour une surface totale de 58,6 hectares. Cette situation nouvelle permet au CEN de signer le premier bail agricole à



1993



2001

caractère environnemental de la région, favorisant ainsi l'installation d'un jeune exploitant agricole.

- Cette même année, le CEN réalise un plan de gestion prenant en compte l'ensemble du complexe de milieux naturels qui occupent le bassin versant de la moyenne vallée du Ruisseau de Marcy. La surface concernée est devenue importante : 807 hectares dont 152 ha sont sous maîtrise directe du CEN (11 ha 86 en location, 21 ha 80 en convention de gestion, le reste en propriété CEN soit près de 119 ha).

- Rappelons qu'en parallèle de la gestion de ses propres sites, le Conservatoire est

animateur Natura 2000 des Landes et Tourbières de la Haute-Vézère dans lequel se trouve la vallée du ruisseau de Marcy. Cette animation se traduit par le fait que plus de 60 % des surfaces agricoles de ce bassin versant bénéficient de contrats de gestion dans le cadre de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées. Ainsi, sur ce territoire il existe une complémentarité entre l'action foncière du CEN dans un objectif de préservation des espaces naturels remarquables et le développement ou le maintien d'une activité agricole respectueuse des milieux naturels.

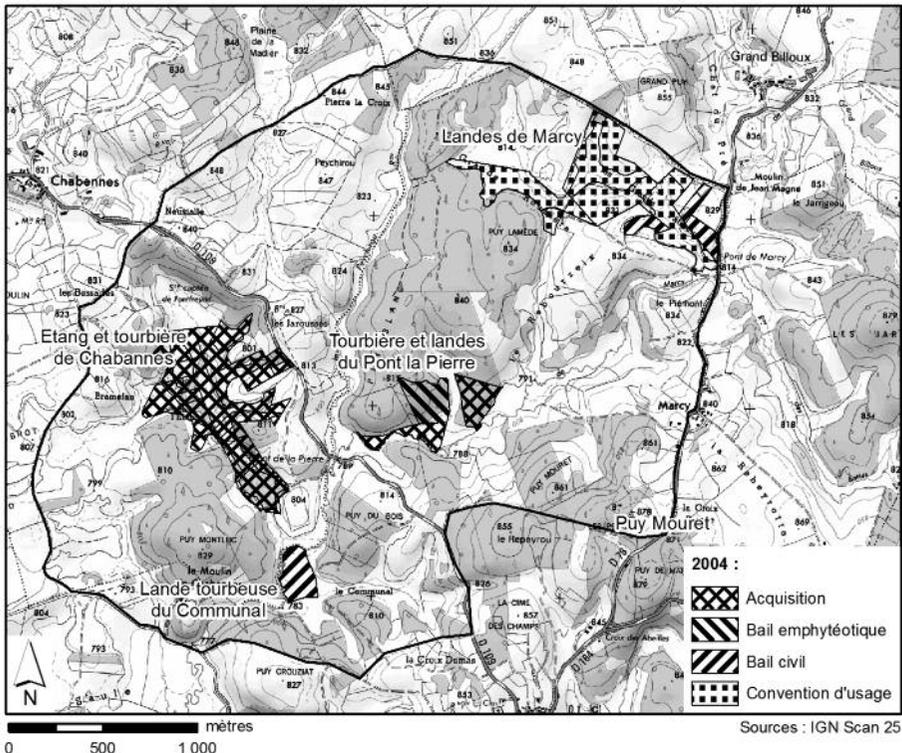
Cette variété des types de maîtrise d'usage sur un même site peut amener

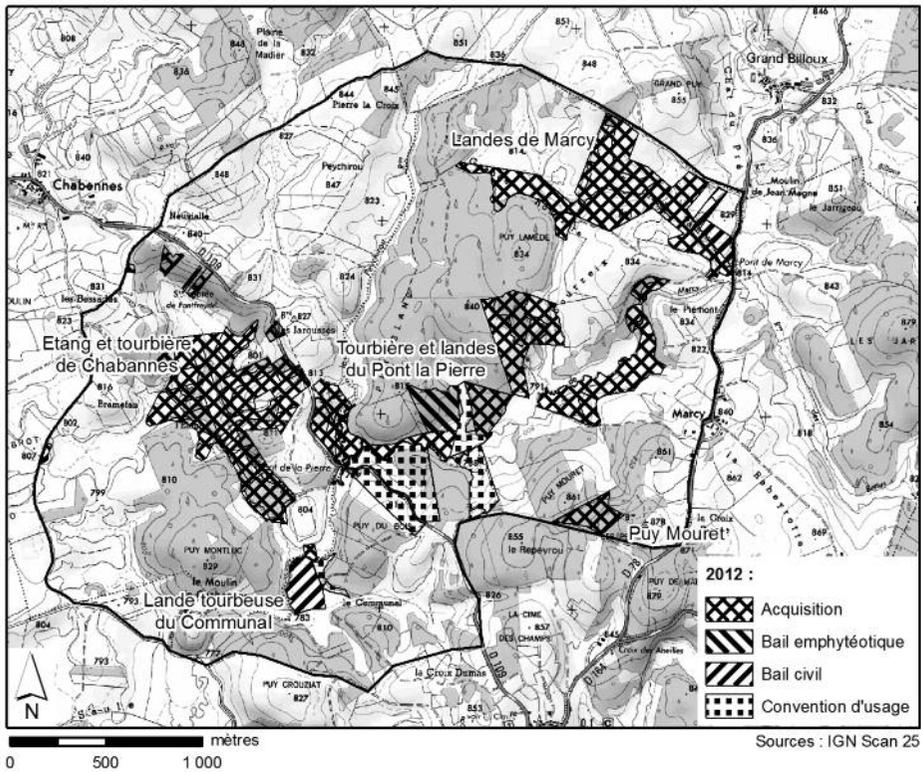
d'importantes contraintes pour la mise en place de nos actions. Sur les parcelles ne bénéficiant que de maîtrises précaires (conventions de gestion au faible poids juridique et à la durée souvent courte, moins de dix années), les investissements financiers sont plus prudents que sur les parcelles acquises par le CEN.

Mais dans le même temps cela nous permet d'intervenir plus promptement pour prouver aux propriétaires privés que nous pouvons être réactifs et nous

assurer ainsi de leur confiance sur un plus long terme.

La multiplicité des types de maîtrise d'usage se retrouve sur une grande partie des sites du Conservatoire, c'est pour cela qu'il est nécessaire de suivre au plus près l'évolution du foncier. Nous disposons désormais pour cela d'outils informatiques adéquats afin d'anticiper les fins de convention de gestion ou de location et de mieux préparer l'avenir de nos plus de 127 sites qui représentent plus de 2400 hectares.





2012

Bilan des habitats maîtrisés par le CEN

Mathieu Bonhomme

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin gère, au bout de vingt années d'existence, 127 sites en maîtrise d'usage directe (site de type 1) soit presque 2417 hectares (arrêt du bilan foncier au 30 janvier 2012). L'ensemble de ces sites abrite une grande diversité d'habitats. Une classification simple des habitats gérés par le CEN est présentée ci-dessous.

Classification simple des habitats	Surface (ha)	Pourcentage
Tourbières et autres zones humides tourbeuses	636,63	26,65%
Forêts de feuillus et autres boisements spontanés	583,93	24,45%
Landes et fourrés	562,31	23,54%
Milieux agricoles et artificialisés	189,65	7,94%
Non cartographié	188,96	7,91%
Pelouses et prairies naturelles acidiphiles	80,57	3,37%
Forêts humides	69,02	2,89%
Milieux calcicoles et basiclines	31,5	1,32%
Zones humides non tourbeuses	27,5	1,15%
Eaux stagnantes	22,76	0,95%
Milieux serpentiniques	12,1	0,51%
Formations primaires sur rochers	6,52	0,27%
Eaux courantes	4,95	0,21%
	2416,4	

Le Conservatoire a, depuis sa création, axé son activité prioritairement sur la préservation des milieux landicoles et tourbeux. A l'heure actuelle, près de 50 % des surfaces gérées par le CEN concernent ces deux grands types d'habitats. L'action directe du CEN s'applique sur 11% des landes limousines (l'estimation de la surface régionale des landes est de 5000 hectares). La surface des milieux tourbeux de la région est estimée à 10 000 hectares, par conséquent le CEN gère directement 6,5% ce type d'habitat.

Notre intervention sur les sites serpentiniques est importante puisque le CEN a une maîtrise d'usage sur 207 hectares sur ces milieux, les plus originaux de notre région, en sachant que la surface estimée de ce type de milieux en Limousin est de 500 hectares.

Les habitats forestiers sont présents sur beaucoup des sites du CEN. Certains sites ont été acquis, notamment dans les différents secteurs de gorges de la région, pour l'intérêt de leur boisement. Les formations boisées représentent un quart des milieux maîtrisés par le CEN actuellement.



"Tourbière et lande au Puy Rond à la Tourbière de Dauges, 87"

photo : CEN Limousin

La gestion conservatoire des milieux remarquables et la préservation de l'avifaune : des réussites et des questions...

Mathieu BONHOMME et Guy LABIDOIRE

■ Préambule

L'outil que constitue le Conservatoire, les techniques et procédures qu'il utilise sont, en principe, plutôt orientés vers la préservation des habitats. En effet, l'essence même d'un CEN, c'est la maîtrise d'usage du foncier. La possibilité de «faire ce qu'on veut» sur une parcelle cadastrale donnée permet la mise en place d'actions de gestion avec un objectif premier : préserver les habitats remarquables existant sur cette parcelle, ceux dont la présence a justifié l'achat ou la location. C'est ainsi, par exemple, qu'une parcelle de lande dégradée peut, en quelques années, être restaurée par des itinéraires techniques maintenant bien connus et adaptés pour améliorer son état de conservation. L'expérience acquise en 20 ans de gestion de ces milieux (dont la sauvegarde était une des priorités du CEN à sa création) vient d'être rappelée dans un guide (Bonhomme, 2011). **Le travail mené sur les milieux landeux a été particulièrement important durant ces 20 ans et la plupart des grands ensembles inventoriés comme Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique ont pu être sauvegardés ou restaurés.**

Les actions retenues au bénéfice des landes ont le plus souvent été définies en tenant compte de la flore et de la faune inféodées à ces habitats pour essayer de favoriser leur maintien et leur expansion. Pour cela, la présence et le fonctionnement régulier d'un Conseil Scientifique réellement pluridisciplinaire ont été primordiaux.

Ces travaux de restauration doivent aussi tenir compte des attentes et des désirs des propriétaires de ces biens. Il s'agit assez souvent de collectivités qui ont souvent envie de les montrer en réalisant des sentiers de découverte.

Enfin, *last but not least*, il a fallu tenir compte des «contraintes économiques», surtout si elles sont cohérentes avec celles de l'écologie : il est plus rationnel d'entretenir une lande en la faisant pâturer par un troupeau de brebis qu'en revenant régulièrement la faucher avec un tracteur et un gyrobroyeur...

A l'échelle d'un site, les techniques de gestion habituellement retenues pour la flore permettent aussi de satisfaire les exigences de la faune dont les territoires vitaux sont de faible superficie (entomofaune, reptiles, amphibiens, micro-mammifères, certains

passereaux). Mais l'échelle parcellaire, souvent exigüe, n'est pas adaptée aux espèces dont les territoires vitaux englobent un complexe d'habitats représentant de vastes superficies.

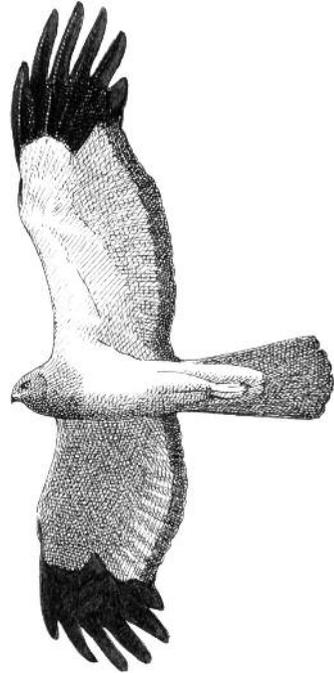
On admet ainsi qu'un certain nombre d'espèces d'oiseaux sont inféodées aux landes. Mais, le plus souvent, ces oiseaux sont en réalité attachés à la présence d'une mosaïque paysagère complexe. Des études récentes menées en Limousin l'ont confirmé (voir par exemple Derouault et al., 2009). Il est relativement simple de prendre en compte dans la gestion d'une lande de grande taille la présence de certains passereaux ou même d'espèces de plus grande taille. La conservation d'arbres isolés, de bosquets ou de fourrés est alors favorable à des oiseaux comme le Pipit des arbres, l'Alouette lulu, la Linotte mélodieuse et l'Engoulevent d'Europe...

Cependant, si le CEN arrive à préserver les habitats potentiellement favorables à ces oiseaux, il demeure impuissant sur d'autres paramètres commandant les dynamiques de populations.

Par exemple, un des objectifs de la préservation des landes à Bruyère à balais encore présentes sur l'ouest de la Haute-Vienne, est d'offrir un habitat favorable à la Fauvette pitchou qui atteint en ces lieux la limite orientale de son aire de répartition. Les périodes de froids intenses empêchent régulièrement cette espèce plutôt sédentaire de constituer des populations durables dans notre région, alors même que son habitat est localement bien préservé et s'est même accru en superficie.

Il en va de même pour des espèces migratrices dont les populations fluctuent en partie au gré des aléas de leur long voyage.

■ Le cas des Busards Saint-Martin



"Le Busard Saint-Martin"

Les difficultés sont aussi manifestes pour des oiseaux dont les territoires vitaux sont vastes.

La prise en compte des Busards Saint-Martin dans la gestion des landes en est l'exemple par excellence. Durant la période hivernale, ces rapaces se retrouvent chaque soir en dortoir, le plus souvent sur les landes relativement âgées. Ces dortoirs parfois spectaculaires suscitent un grand intérêt et font

l'objet de suivis réguliers et coordonnés par les ornithologues. Quand le CEN a connaissance de la présence d'un tel dortoir sur un des sites dont il a la charge, il essaie de mettre en place une restauration «tournante» des landes. Dans un premier temps, il s'agit de ne pas toucher les zones de dortoir. La gestion consiste alors à traiter des secteurs de lande non occupés afin de créer de nouveaux dortoirs potentiels à proximité. Il peut s'écouler une décennie avant que le vieillissement des parties restaurées soit suffisant et que les busards consentent à s'y installer. On peut alors essayer de s'occuper de l'emplacement du dortoir initial, si c'est nécessaire à sa conservation à long terme.

En effet, si aucune gestion n'est mise en place sur les landes âgées encore utilisées par les Busards, l'évolution naturelle vers la forêt est inéluctable (sauf dans quelques cas très particuliers) et le milieu deviendra inhospitalier pour ces oiseaux à moyen terme.

Malgré tout, cette prise en compte est encore certainement insuffisante puisque des dortoirs connus ont été désertés par les rapaces et que ces abandons ont aussi concerné depuis 20 ans des couples reproducteurs, sur des sites dont s'occupe le CEN mais aussi sur d'autres gérés dans un but de conservation.

Les raisons de ces disparitions peuvent parfois être multiples et difficiles à déceler : évolution négative des populations à l'échelle européenne, modification du paysage agricole environnant dans lequel les busards vont se nourrir durant la journée, dérangement dû à certaines activités sur le site lui-même (prome-

neurs) ou sur les parcelles voisines (chantier de bucheronnage, actions de chasse ...).

Il est donc important que les procédures de concertation soient améliorées, durant la phase de réflexion des plans de gestion et avant la mise en place des travaux, pour mieux tenir compte des exigences du Busard Saint-Martin.

■ **Les populations de Pie-grièche grise sur le site Natura 2000 de la Haute-Vézère**

Les busards ne sont pas seuls dans leur cas, et cela fait longtemps que les salariés du CEN ont pris conscience des limites de leurs interventions pour la prise en compte d'espèces animales dont l'aire vitale dépasse largement celle des sites qu'ils gèrent.

C'est l'une des raisons pour laquelle le Conservatoire s'est engagé de façon importante dans l'animation de nombreux sites Natura 2000 après en avoir été l'un des premiers expérimentateurs nationaux dès 1996 dans le cadre d'un programme Life sur le territoire devenu depuis le «site Natura 2000 des landes et zones humides de la Haute-Vézère». Application dans chaque pays des politiques de protection décidées à l'échelle de l'Europe, Natura 2000 a permis à nos interventions de changer d'échelle. Si nous considérons par exemple le cas de la Pie-grièche grise sur le plateau de Millevaches, il apparaît qu'une proportion importante des couples encore présents fréquentent «nos» sites historiques ou leur immédiate proximité. La possibilité de mettre en place sur ces parcelles voisines, grâce à Natura 2000, des «Mesures Agro-environnementales territorialisées» (MAEt), permet alors de créer des zones d'alimentation et de nidi-

fication favorables à cette espèce. Reposant sur des procédures contractuelles, elles obligent aussi à longuement discuter avec les agriculteurs, à leur expliquer nos objectifs et à leur faire mieux connaître les espèces végétales et animales parfois rares qui vivent à leurs côtés et dépendent en partie de leurs activités.

La population de Pies-grièches grises du plateau de Millevaches a bénéficié d'un suivi assidu par les ornithologues de la LPO Corrèze, de la SEPOL et de l'association «Le Pic Noir». Ces études ont fait l'objet d'une publication (*Nonique-Desvergnès et al., 2005*). Depuis lors, la mise en place de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) a permis à Olivier VILLA qui en est l'animateur pour le compte du Parc Naturel Régional de Millevaches de poursuivre la coordination de ces recensements réguliers.

Sur ce territoire de 7700 hectares, où le CEN dispose de sa plus importante densité de parcelles en propriété et où il anime le plus ancien site Natura 2000 de la région, les données de Pie-grièche grise transmises par Olivier Villa sont au nombre de 84 sur les 258 obtenues entre 2004 et l'hiver 2011/2012 pour l'ensemble du plateau de Millevaches.

Sur ces 84 observations, 28% ont eu lieu sur un site maîtrisé par le conservatoire. Les mesures agro-environnementales mises en place sur ce site Natura 2000 représentaient en 2011 une superficie de 1200 hectares. Il est très fréquent que les parcelles concernées par ces mesures soient voisines de sites CEN.

Si on les inclut, on voit que 53% des observations de Pie-grièche grise se situent sur une parcelle en MAEt ou sur un site CEN.

Cette analyse peut encore être affinée en ne prenant en compte que les observations durant la période de nidification (entre avril et septembre), afin d'exclure les hivernants qui peuvent, sans doutes très rarement, être issus de populations migratrices originaires du nord est de l'Europe.

51 observations de l'espèce ont été effectuées pendant cette période de nidification probable soit 61% du total des observations.

Pour résumer, on sait maintenant que 38% des observations de Pie-grièche grise réalisées en période de reproduction sur le plateau de Millevaches l'ont été sur des parcelles engagées en MAEt ou sur un site CEN du secteur de la Haute-Vézère. Notre responsabilité particulière pour cette espèce est encore accrue si l'on mesure que l'ensemble des autres observations ont été faites au maximum à 500 mètres et en moyenne à 200 mètres de ces parcelles maîtrisées par le CEN ou gérées avec son appui technique.

Même si les années futures pourront certainement apporter encore plus de précisions sur la localisation des couples nicheurs certains, les informations que nous disposons d'ores et déjà sur cette espèce grâce à la mobilisation des ornithologues renforcent notre conviction sur le fait que, pour être efficaces, nos interventions ne peuvent demeurer limitées aux superficies cadastrales maîtrisées. L'animation Natura 2000, où elle est possible, et la



□ Site Natura2000 Landes et zones humides de la Haute Vézère

★ Observations de Pie-Grièche grises

▨ Sites CENL

■ MAET Haute Vézère

Sources : PNR Millevaches (O.Villa), CENL, DREAL Limousin

0 750 1500 3000
Mètres



"localisation des observations de Pie-grièche grise sur le site des landes et zones humides de la Haute Vézère"

mise en place d'autres types d'assistance technique, y compris quand elles visent prioritairement d'autres objectifs comme la préservation de la ressource en eau (Réseau Zones Humides en Limousin) sont des outils parfaitement complémentaires à l'échelle d'aussi vastes territoires.

Les observations de l'espèce hors de nos secteurs d'interventions actuels constituent par ailleurs une incitation à aller y constater les pratiques agricoles existantes et, éventuellement, à examiner les interventions qui pourraient être nécessaires pour pérenniser la présence des Pies Grièches grises.

Le bilan très pessimiste de l'évolution de l'espèce dans notre pays réalisé récemment par Lefranc et Paul (2011) incite vraiment à ne négliger aucun moyen pour essayer de la sauver.

Remarques : Les mesures mises en place grâce à Natura 2000 concernent aussi des sites de basses altitudes comme la Vallée de la Gartempe. Ces mesures sont initialement destinées à sauvegarder les territoires de chasse de Chauves-souris (Petits Rinolophes) et constituent un des rares moyens concrets permettant d'assurer la préservation des haies et des arbres de hauts jets avec très certainement un impact positif sur une partie non négligeable de l'avifaune liée au bocage, en grand déclin en France.

■ Les spécificités des Gorges de la Dordogne

En ce qui concerne les grands rapaces, l'outil foncier constitué par le CEN peut être aussi un vrai atout. Les suivis des

aires de rapaces (Aigle Botté, Circaète-Jean-le-blanc, Milan royal, etc ...) effectués depuis de très nombreuses années dans les Gorges de la Dordogne et ses affluents par Thérèse Nore et la SEPOL ont permis de localiser les aires de ces oiseaux menacés et d'établir leur domaine vital (la surface de "tranquillité" nécessaire autour du nid pour mener à bien la nidification). Une fois ce travail fondamental réalisé, le CEN peut mettre en place une stratégie foncière afin d'acquérir l'ensemble des parcelles nécessaires à la tranquillité de ces rapaces.

Il faut rappeler que les aires de ces rapaces dans les gorges de la Dordogne côté limousin sont au nombre d'une trentaine. Leurs domaines vitaux cumulés représentent environ 700 hectares soit moins de 3% des surfaces forestières des Gorges de la Dordogne. Il est important d'insister sur l'utilité de la connaissance acquise par les bénévoles qui mènent ces suivis. Plus nous acquerrons de connaissance scientifique sur ces espèces plus nous pouvons discuter concrètement avec les autres acteurs du territoire (forestiers, chasseurs, collectivités locales...) et proposer des mesures de protection adaptées et acceptables par tous.

■ La Sarcelle d'hiver et les étangs gérés par le CEN Limousin

Autres milieux à évoquer quand on essaie de faire un petit tour des possibles effets des actions du CEN sur l'avifaune : les étangs. Le plus connu est bien entendu celui des Landes (Lussat-

23) qui a fait l'objet d'un numéro spécial d'Epops (n°78, 2009-3). Le Conservatoire y intervient dans le cadre d'une assistance scientifique à la gestion qui est sous la responsabilité du propriétaire : le Conseil Général de la Creuse. Mais le CEN possède aussi quelques étangs et bénéficie, sur d'autres, de contrats de location à long terme. En tout, une dizaine d'étangs sont ainsi directement gérés par le Conservatoire.

Au fil des suivis qui y sont régulièrement menés, il est apparu que ces étangs hébergeaient une partie non négligeable de la population nicheuse d'une autre espèce peu fréquente en Limousin : la Sarcelle d'hiver.

Ce charmant petit canard est considéré comme rare en période de reproduction dans notre pays. Les effectifs nicheurs sont estimés entre 200 et 500 couples seulement et semblent en baisse depuis les années 1960 ce qui vaut à l'espèce de figurer sur la liste rouge des espèces menacées (UICN France et al., 2011).

Au cours des 10 dernières années, au moins 4 étangs dont le CEN s'occupe ont hébergé des Sarcelles nicheuses, 3 sites semblant être fréquentés très régulièrement par un ou plusieurs couples.

Ces étangs ont pour caractéristiques communes leur calme et l'abondance de la végétation avec en particulier des ripisylves assez impénétrables. Sur 2 des sites d'ailleurs, la nidification a eu lieu sur de petites mares annexes, distantes de quelques dizaines de mètres du plan d'eau principal.

Compte-tenu de la très grande abondance des étangs dans notre région (plus de 20000 !) et du fait qu'un nombre non négligeable ne fait l'objet d'aucune gestion et d'aucun entretien, on pourrait espérer que quelques dizaines d'entre

eux dans chaque département soient favorables à la nidification des sarcelles. Pourtant, la synthèse régionale réalisée par H. Bourdin (à paraître) tend à montrer qu'une dizaine de couples de Sarcelles d'hiver seulement semblent se reproduire en Limousin.



photo : Hugo Bourdin

Sarcelles d'hiver, Etang du Brudoux (87)

Une situation assez comparable à celle qui prévaut chez nos voisins auvergnats où la population semble être restée dans la « fourchette » estimée en 2004 : entre 8 et 25 couples avec une prédilection pour les lacs et lacs tourbières d'altitude, en particulier ceux du Cantal qui rassemblent la majorité des nicheurs connus (Bernard et Giraud, 2010).

■ Exemples d'actions du CEN pour la préservation de l'avifaune : les STOC « captures » :

Rédaction Mathieu BONHOMME

Les sites du CEN ont servi, depuis sa création, d'appui à la mise en place des protocoles de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (captures) en Limousin.

En 2012, il existe trois sites de STOC « capture » :

- Marais du Chézeau, commune de Leyrat en Creuse
- Tourbière des Dagues, commune de

Saint-Léger-la-Montagne en Haute-Vienne

- Prairies de Mayéras, commune de Verneuil-sur-Vienne en Haute-Vienne

L'ensemble de ces «sites STOC» sont gérés par le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin. Un autre «STOC» avait lieu, jusqu'en 2005, sur le site du Cluzeau et de la Flotte (Château-Chervix et Meuzac, 87) aussi géré par le CEN.

Cette situation est liée au fait que le programme repose sur la pérennité à long terme des sites choisis et de leurs accès ; des garanties difficiles à obtenir ailleurs que sur ceux faisant l'objet d'une maîtrise foncière du CEN. Un des critères des sites «STOC capture» est le maintien en état des éléments paysagers de la zone de capture, afin que l'évolution des paysages n'ait pas d'influence sur les populations d'oiseaux. La gestion de ces parcelles par le CEN vise donc à figer l'état paysager qui prévalait à la date du début du STOC.

Le partenariat entre les bagueurs et le CEN est, en tout cas, très positif. Ces dernières années les bénévoles se sont appuyés sur le réseau de sites CEN existants pour créer de nouveaux «STOC captures» (Réserve naturelle des Duges, Mayéras).

A l'inverse, sur le marais du Chézeau où le suivi STOC était mené depuis 1996 par les bénévoles, c'est le manque d'entretien par le propriétaire qui conduisait le site à se boisier rapidement, modifiant ainsi les conditions initiales avec une possible influence sur les résultats du STOC.



photo : Mathieu André

"STOC Capture au Domaine de Mayéras, 87"

C'est ainsi qu'avec l'aide des ornithologues locaux et à leur demande, le CEN a pu signer une convention de mise à disposition des terrains avec les propriétaires. Des travaux ont pu être menés pour limiter l'extension des saules sur le marais.

Aboutissement de cette longue présence, le CEN vient de se porter acquéreur du marais suite à la mise en vente de l'ensemble du domaine par son propriétaire. L'objectif principal est de pouvoir maintenir le suivi scientifique sur le marais et d'effectuer une gestion favorable des habitats de celui-

ci tout en maintenant les éléments paysagers initiaux nécessaires au bon déroulement du STOC. Cette acquisition n'a pas été facile dans la mesure où les agriculteurs voisins étaient aussi candidats à l'achats...

■ Mise en place d'un suivi d'espèces à enjeux de conservation des landes et des tourbières du plateau de Millevaches

Rédaction : Lucie BLONDEL

Il a été proposé, dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des plans de gestion réalisés par le CENL, de réfléchir à un moyen d'évaluer les populations d'oiseaux emblématiques des landes et des tourbières sur les sites CENL, notamment ceux du Plateau de Millevaches. Cette réflexion s'est faite en lien avec les salariés de la SEPOL et du CENL pour choisir d'une part, les espèces à étudier, puis d'autre part, les sites du Conservatoire à intégrer dans l'étude. Deux étapes ont été nécessaires pour obtenir une liste d'espèces et de sites pertinente.

- Première étape : le choix des espèces. Les 5 espèces listées ci-après ont été retenues pour leur patrimonialité et leur responsabilité régionale. Ces espèces présentent un enjeu de conservation pour le plateau et/ou sont des oiseaux pour lesquels nous manquons d'informations notamment sur la gestion conservatoire de leur milieu de prédilection.

Espèces choisies : la Pie-grièche Grise, le Tarier des près, le Vanneau huppé, le Pipit farlouse et le Bruant fou

- Deuxième étape : le choix des sites. Les choix des sites à étudier s'est fait à partir des données de la SEPOL sur ces espèces. Ces dernières ont été croisées

avec la localisation des sites CENL sous système d'information géographique. Les sites retenus présentent au moins une observation de reproducteurs certains pour une des espèces listées.

Sites choisis (cf. carte page suivante) : Ferme de Lachaud, Complexe de landes et tourbières de Bessat-Bellevue, Complexe de Marcy-Pont la Pierre, Tourbières et landes d'Ars et du Pont tord et complexe Tourbières de la Naucodie et de la Ferrière.

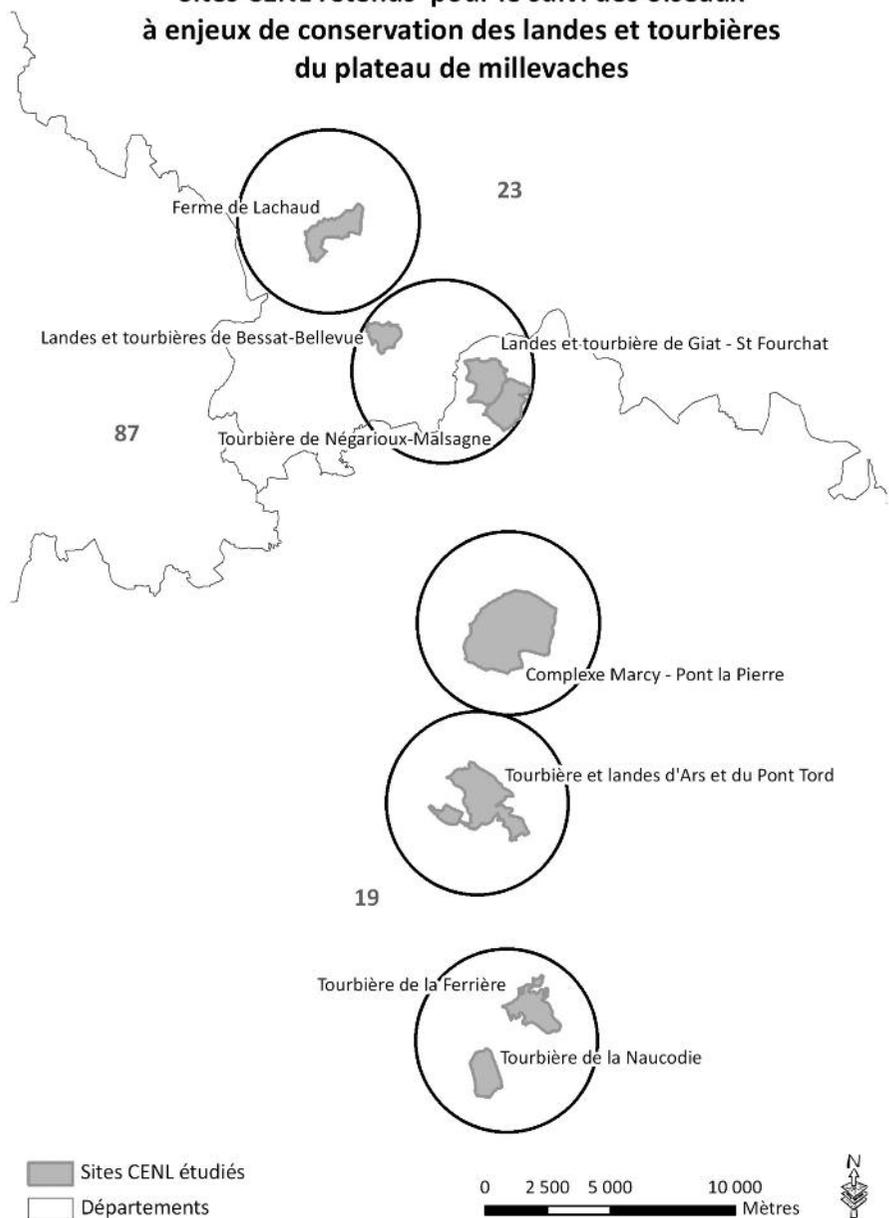
Les objectifs de ce suivi sont de renforcer nos connaissances sur l'avifaune fréquentant les sites du Conservatoire et de suivre l'impact de nos travaux de gestion sur ces populations.

Il s'agit au travers de protocoles assez simples de suivre année après année, la présence et/ou l'absence d'espèces à enjeux de conservation des landes et tourbières, sur au moins 5 ans et sur 5 sites du Conservatoire.

Sur 4 des sites, le protocole sera très simple et peu contraignant, il s'agira seulement de détecter la présence des espèces visées. Sur le cinquième site, le protocole sera plus précis et donc plus ambitieux. Le but sera de déterminer la présence et la localisation des cantons (en appliquant la méthode des quadrats). Ce dernier sera tournant tous les ans, un site différent chaque année bénéficiera de cette méthode à la place du protocole simple.

Les prospections seront réalisées par la SEPOL et débiteront au printemps 2013...

Sites CENL retenus pour le suivi des oiseaux à enjeux de conservation des landes et tourbières du plateau de millevaches



Bibliographie

BERNARD M. ET GIRAUD A. Sarcelle d'hiver *Anas Crecca*, in LPO Auvergne (2010), Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne. LPO Auvergne, Delachaux et Niestlé, Paris : pp 37 et 38.

BOURDIN H. La Sarcelle d'hiver, in SEPOL, Atlas des oiseaux nicheurs du Limousin. SEPOL et Biotope. A paraître

DEROUAULT A., HIPPOLYTE S., VILLA O. 2009 - Corrélats environnementaux pour la reproduction de l'avifaune dans l'agrosystème «Prairie de fauche» - SEPOL «Epop» 76/1,

LEFRANC N. ET PAUL J. PH. 2011. La Pie-grièche grise, *Lanius excubitor* en France : historique et statut récent en période de nidification. Ornithos, 18 (5) : 261-276.

NONIQUE-DESVERGNES G., ROUAUD R. ET VILLA O. 2005 - "La Pie-Grièche grise sur le plateau de Millevaches. Densité et habitat". SEPOL «Epop» 66 : 19-38.

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

L'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) en Limousin (Répartition, baguage, SPOL carrière des Séguines)

Pierre SELIQUER, directeur du CEN Limousin

■ Rappel biologie et répartition de l'espèce en Europe et en France.

Espèce holarctique se reproduisant dans l'ensemble de l'Europe, l'Hirondelle de rivage est considérée en France comme étant «A surveiller» (Oiseaux menacés et à surveiller en France). Avec des effectifs nicheurs supérieurs à 10 000 couples, sa distribution est considérée comme stable dans notre pays (qui comptabilise moins de 10 % des effectifs nicheurs européens) alors que son statut est jugé défavorable en Europe.

Les effectifs sont néanmoins difficiles à estimer car l'espèce vit sur des milieux extrêmement précaires et très évolutifs (érosion des berges, activités d'extraction de sable...). De ce fait, les fluctuations d'effectifs sont très importantes d'une année sur l'autre.

Les principaux bastions de l'espèce en Europe sont la Russie (1 million de couple), l'Ukraine, la Biélorussie, la Pologne, la Suède et la Norvège avec 100 000 couples chacun et l'Espagne 2^e bastion avec 500 000 couples (HAGEMEIJER & BLAIR, 1997).

Hivernant en Afrique sahélienne, l'Hirondelle de rivage n'est qu'une estivante dans notre pays. Elle arrive au plus tôt, début mars, et quitte ses quartiers au plus tard, dans le courant du mois d'octobre.

Notre territoire est survolé aux migrations pré et surtout postnuptiales par des oiseaux ayant niché au nord. Les oiseaux se rassemblent alors en vastes dortoirs situés dans de grandes rose-lières.

L'espèce est protégée et est intégrée à l'annexe II de la convention de Berne.

Ecologie :

Cette hirondelle est inféodée aux parois sableuses abruptes naturelles (berges de cours d'eau) ou artificielles (carrières, talus routiers...) dépourvues de végétation, meubles dans lequel elle peut creuser son nid (terrier).

Les grands axes fluviaux sont des pôles attractifs pour l'espèce dont la reproduction est liée à la présence de falaises à granulométrie fine, naturelles ou artificielles (carrières d'extraction de sable). C'est dans ce type d'habitats que l'espèce est majoritairement présente dans notre région.

■ Reproduction de l'Hirondelle de rivage en Limousin :

J'ai consulté la base de données de la SEPOL qui a été mise à ma disposition. Au total **680 données** sont répertoriées dans la base sur un total de **1 000 000 de données**. La discrétion de notre oiseau se retrouve dans la pression d'observation qui est somme tout faible.

La première donnée date du 7 avril 1968 à St-Priest-Taurion ou 5 individus sont observés en vol (observateur SEPOL).

L'observation la plus précoce date du 24 février 1990 au Lac de Bort-les-Orgues (19) : (observateur : Grand Duc), la plus tardive date du 15 novembre 1993 à Bort St Georges (observateur : Thérèse NORE).

L'analyse de la base de données nous montre que **le nombre de nidification certaine de l'espèce depuis 1968 est de 56 sur 25 sites différents** (11 en Creuse ; 7 en Corrèze ; 7 en Haute Vienne).

Les sites de nidification historiques sont en Haute-Vienne ceux de Bessines-sur-Gartempe (1^{re} reproduction constatée en 1971) et la carrière des Séguines à St Brice/Vienne (1^{re} reproduction constatée en 2004) et en Corrèze la sablière d'Argentat (1^{re} reproduction constatée en 1987) ainsi que la gravière Saint Pantaléon de Larche (1^{re} reproduction constatée en 1985). Les sites creusois sont certes plus nombreux mais de taille bien moins conséquente avec de petites colonies. **A ce jour, seul le site des Séguines existe encore et possède une colonie conséquente.** Les sites de Bessines/Gartempe et de St Pantaléon de Larche ont été réaménagés tandis que la sablière d'Argentat, en fin d'activité d'extraction n'accueille plus une colonie aussi importante que par le passé.

Malheureusement les cas de nidification certaine de l'espèce sont très souvent peu renseignés dans la base de données ; ainsi il n'apparaît quasiment jamais de précision sur le nombre de nids découverts ou le nombre d'adultes volants ce qui permettrait d'obtenir des renseignements sur la taille de la colonie.

■ Petit historique du baguage de l'Hirondelle de rivage en Limousin :

En 2006 et en 2007, respectivement 8 234 et 4 900 Hirondelles de rivage ont été baguées en France pour un total

d'oiseaux bagué de 212 275 et 275 692. Notre hirondelle est donc une espèce que l'on peut qualifier de peu baguée dans notre pays.

La situation limousine est quelque peu surprenante car la base de données du CRBPO nous indique officiellement que seulement 17 oiseaux ont été capturés entre 1983 et 2008.

En résumé voici les principaux éléments de ces opérations de baguage :

- 1^{re} capture en Limousin : le 1^{er} septembre 1983 en Creuse (localité non renseignée) d'une Hirondelle de 1^{re} année capturée le 4 juillet 1983 dans l'Estuaire de la Seine (76),
- Contrôle d'une hirondelle le 26 juin 1988 à Bessines/Gartempe capturée un an auparavant également à Bessines/Gartempe,
- Comme la donnée précédente, contrôle à un an d'intervalle d'un individu bagué à Bessines/Gartempe,
- Les deux oiseaux bagués en 2008 sont des «1^{re} année» capturés les 18 et 29 août à l'étang de Landes (Lussat 23).

Fort étonné du peu de contenu de la base de données du CRBPO, je me suis rendu à la SEPOL qui a gentiment mis à ma disposition l'intégralité des bordereaux de baguage papier qu'elle a en sa possession. La surprise fut de taille puisque sur les 1 800 bordereaux manuscrits que j'ai consultés attentivement, j'ai retrouvé plus de mille données manuscrites de baguage d'Hirondelle de rivage dans la région. Elles émanent pour la plus grande partie de MM. André SERVANT et Askolds VILKS qui ont effectué de nombreuses sessions de captures, plus particulièrement sur le site de Bessines sur Gartempe évoqué plus haut. Ces données seront analysées, informatisées et transmises ultérieurement au Muséum.

En voici un bref résumé.

Tableau 1 : opérations de baguage de l'Hirondelle de rivage en Limousin entre 1971 et 1979

Date	Lieu	Ad	Juv	Total bagué	PI	Bagueur
08/07/1971	Bessines/Gartempe (87)	57	6	63	17	André SERVANT
02/09/1971	Bessines/Gartempe (87)	15	28	43	5	André SERVANT
22/06/1972	Bessines/Gartempe (87)	193	15	208	80	André SERVANT
26/06/1972	Bessines/Gartempe (87)	49	5	54	25	André SERVANT
03/07/1972	Fursac (23)	6		6	1	Thérèse NORE
05/07/1972	Thouron (87)	1		1	1	André SERVANT
28/08/1972	Bessines/Gartempe (87)	15	105	120		André SERVANT
21/06/1973	Bessines/Gartempe (87)	93	12	105	24	André SERVANT
29/06/1974	Bessines/Gartempe (87)	72	37	109	25	André SERVANT
30/08/1974	Bessines/Gartempe (87)	1	1	2		André SERVANT
24/06/1976	Bessines/Gartempe (87)	123	11	134	48	André SERVANT
27/07/1972	Bessines/Gartempe (87)	15	31	46	3	André SERVANT
21/08/1976	Bessines/Gartempe (87)	2	8	10		André SERVANT
25/06/1977	Bessines/Gartempe (87)	91	45	136	18	André SERVANT/AV
05/08/1977	Bessines/Gartempe (87)	18	16	34	11	Askolds VILKS
01/07/1978	Bessines/Gartempe (87)	45		45	8	Askolds VILKS
29/06/1979	Bessines/Gartempe (87)	50	11	61		Askolds VILKS
09/09/1978	Lussat (23)		3	3		Gilbert PALLIER
29/08/1979	Lussat (23)	1	21	22		Gilbert PALLIER
01/09/1979	Lussat (23)	3	20	23		Joël SARDENNE
		850	375	1225	266	

PI : Plaque incubatrice

Tableau 2 : Nombre de bagues posées ou contrôlées par année en Limousin (1983-2008)

Année	Nombre d'individus bagués ou contrôlés
1983	1
1987	11
1988	3
2008	2

■ La Carrière des Séguines (St Brice/Vienne) :

Le premier cas de reproduction de l'Hirondelle de rivage sur la carrière des Séguines date de 2004 (Bruno LABIDOIRE) où une trentaine d'oiseaux sont dénombrés. Chaque année, l'espèce est signalée comme reproductrice sans que l'on ait d'idée précise quant à la taille de la colonie.

Cette carrière de sable est exploitée par une filiale du groupe VINCI. Suite à un partenariat signé en 2009 entre l'exploitant et le Conservatoire d'espaces naturels, une opération de baguage de la colonie a démarré (Suivi des Populations d'Oiseaux Locaux).

La première opération s'est déroulée le 30 juin 2009 durant laquelle 39 oiseaux furent capturés (32 adultes, dont un portant une bague espagnole et 7 juvéniles). Parmi les adultes, 12 femelles présentant une plaque incubatrice attestant la reproduction de l'espèce. Malheureusement, une seule matinée de capture eut lieu pour des raisons techniques. Le nombre d'oiseaux en vol durant l'opération de capture avoisine les 120 tandis que nous avons comptabilisé 92 trous (nids) dans le front de taille (tous réalisés en 2009 car le front est intégralement rafraîchi d'une année sur l'autre du fait de son exploitation).

En 2010, les conditions climatiques ne nous ont pas permis d'entreprendre de nouvelles opérations de capture.

En 2011, le responsable d'exploitation a préparé le terrain en vue du baguage des hirondelles en réalisant un merlon nous permettant d'accéder aux nids situés à 6 mètres de haut.

131 hirondelles (108 adultes et 23 juvéniles) seront capturées dont 50 femelles portant une plaque incubatrice. 123 individus seront bagués, 8 hirondelles contrôlées (7 provenant des Séguines et baguées 2 ans auparavant et une en provenance d'Italie).



Photo : CEN Limousin

"Pose d'une bague du MNHN sur une hirondelle capturée"

Ce programme de capture doit se poursuivre dans les années à venir d'autant plus qu'un projet de conventionnement est à l'étude lorsque l'exploitation du site aura cessé. En terme de capture, nous souhaiterions intensifier notre action sur les juvéniles qui restent globalement peu représentés (environ 17%) du fait que les oiseaux issus de 1ère nichée ne dorment généralement pas dans les nids contrairement aux adultes. Il est nécessaire alors de trouver le dortoir.

■ Menaces pesant sur les populations reproductrices limousines :

En France, la destruction des sites naturels de nidification des berges des



Photo : CEN Limousin

"Hirondelle prise au filet durant la session de baguage"

rivières, les grands travaux d'aménagement des cours d'eau ont probablement conduits à une baisse importante des effectifs d'Hirondelle de rivage. A contrario, l'ouverture de nombreuses exploitations de granulats a « minimisé » ces disparitions de sites naturels en fournissant de nombreuses parois favorables, sans végétation, car régulièrement renouvelées d'année en année et soustraits aux inondations.

Le Limousin n'échappe pas à cette règle. La base de données de la SEPOL nous montre bien que la reproduction de notre petite hirondelle est très large-

ment dépendante des rares carrières de sable ou de tuf présentes dans la région ; les sites de nidification naturels demeurant exceptionnels et accueillant dans ce cas de petites colonies.

La survie de l'espèce en Limousin est désormais presque intégralement dépendante des conditions d'exploitation de la carrière des Séguines (St Brice/Vienne), celle d'Argentat devant prochainement s'interrompre. Les carrières de tuf « artisanales » ne sont quant à elles pas régulièrement entretenues, empêchant à terme l'accès aux parois.

Remerciements

Un grand merci aux personnes suivantes pour l'aide qu'elles m'apportent à la mise en place et à la poursuite de ce programme :

- Amandine et Gérald du groupe Eurovia (ex Tarmac granulats),
- Christophe LEPROVAUX : VINCI,
- Jean Michel TEULIERE et Guy LABIDOIRE pour leur collaboration toujours précieuse, pleine d'humour et de bonne humeur,
- Philippe HUBERT, Président de la SEPOL qui a accueilli avec enthousiasme ce projet d'article et m'a transmis dans de très courts délais l'intégralité des données de RIPRIP.

Bibliographie

ATLAS DES OISEAUX NICHEURS DE FRANCE 1985-1989, Société ornithologique de France

ATLAS DES OISEAUX NICHEURS EN LIMOUSIN, SEPOL, 1993

CENTRALE ORNITHOLOGIQUE SEPOL (1997-2000 ; 2002-2004 ; 2004-2006).

Mise en place en 2013 d'un Suivi Permanent des Oiseaux Locaux (SPOL) sur les Rallidés patrimoniaux de la Réserve naturelle nationale de l'étang de Landes (Lussat-23)

Pierre SELIQUER, directeur du CEN Limousin

■ Préambule

La France métropolitaine compte 8 espèces de Rallidés, 7 ont été présentes en Limousin mais avec des statuts très différents. A ce jour, la Foulque macroule, la Gallinule Poule d'eau et dans un moindre mesure le Râle d'eau sont les Rallidés les plus fréquemment rencontrés dans notre région. La Marouette ponctuée, le Râle des Genêts et les Marouettes poussin et de Baillon sont beaucoup plus rares voire absents de notre territoire régional depuis plus de 10 ans.

En 2004, l'étang de Landes, site naturel bien connu des ornithologues limousins, (et suivis de très près administrativement et politiquement depuis 20 ans par le Conservatoire) est classé en Réserve naturelle nationale. Ce site historique et exceptionnel à bien des égards, fut par le passé d'une richesse ornithologique encore plus impressionnante qu'elle ne l'est aujourd'hui (présence du Butor étoilé et du Blongios nain aujourd'hui disparus, des 3 marouettes...).

L'étang de Landes est à ce jour le seul site en Limousin dont les habitats (qualité et surface) peuvent accueillir

potentiellement plusieurs espèces de Rallidés patrimoniaux. Les potentialités d'accueil du site sont d'autant plus importantes que les travaux de restauration entrepris par le Conseil Général de la Creuse (propriétaire et gestionnaire) et le conservatoire (opérateur scientifique) sont en cours.

■ 1. Qu'est ce qu'un SPOL ?

Le SPOL fait partie du Programme National de Recherche sur les Oiseaux (PNRO) qui constitue le cadre officiel dans lesquels les oiseaux peuvent être capturés.

Il est inclus dans l'axe 1 qui regroupe les thèmes de recherches impliquant la répétition d'opérations de capture, dans un site défini, selon les mêmes modalités durant plusieurs années consécutives.

Le SPOL (tout comme le STOC capture-recapture) a comme objectif général d'étudier la dynamique des populations. Un STOC-capture (comme celui de la tourbière des Dauges par ex.) est conçu pour déterminer les fluctuations d'effectifs de toutes les espèces d'oiseaux communs, alors que le SPOL (par le

baguage et la recapture) a pour objectif d'étudier plus précisément les variations de certains paramètres démographiques tels que fidélité au site entre saisons de reproduction et d'hivernage (phénomène de migration partielle) et entre années successives (probabilité de survie locale), le renouvellement des populations et éventuellement la variation du succès de la reproduction. Cela implique une bonne définition de la population étudiée (une espèce dans un site), et un échantillonnage prévu sur plusieurs années de suite.

Trois catégories de populations d'oiseaux peuvent être étudiées :

- Les populations **nicheuses**, suivies seulement en période de reproduction.
- Les populations **hivernantes**, pour les espèces présumées fidèles à leur site d'hivernage (fidélité intra- et inter-annuelle), suivies seulement en période d'hivernage.
- Les populations suivies toute l'année, **sédentaires** ou **migratrices partielles** dans le site d'étude.

La mise en place d'un tel programme suppose que :

- L'étude par le baguage ne compromet pas le devenir de l'espèce.
- L'espèce est supposée fidèle à son site de reproduction et / ou d'hivernage.

Le CRBPO (Centre de Recherche par le Baguage des Populations d'Oiseaux) fixe des objectifs quantitatifs précis qui sont de deux ordres.

a) Effectif minimum : Ainsi, il est nécessaire de capturer chaque saison **10 adultes** en période de reproduction et 10 individus (quelque soit l'âge) en période d'hivernage.

Cet effectif minimum peut être diminué dans deux cas :

- Quand certaines populations d'oiseaux sont localement peu abondantes, mais présentent un intérêt particulier,
- Pour les espèces à très faible densité de peuplement et dont la population nationale est réduite, et pour lesquels le Museum juge que le suivi de chaque individu est intéressant.

b) Taux d'auto-contrôles intra-saisonniers minimum

Il est nécessaire de capturer une proportion minimum de la population suivie. L'effort de capture sera mesuré par le taux d'auto-contrôles intra-saisonniers.

Ce taux minimum devra être de 20%.

Le baguage des oiseaux capturés incidemment (c'est-à-dire des espèces non sélectionnées *a priori*) est toléré.

■ 2. Pourquoi la Réserve naturelle nationale de l'étang de Landes ?

L'étang de Landes possède des habitats favorables à la reproduction et au stationnement du Râle d'eau mais également de la Marouette ponctuée. Il est le seul lieu de la région où la présence régulière de marouettes soit attestée et où leur reproduction a été prouvée par le passé. De tels sites sont rares à l'échelle du continent.

En outre, le statut du site et la présence sur place d'une équipe (conservateur, chargé de mission scientifique, garde technicien...) sont des atouts pour mettre en place un programme de suivi dont la durée minimale souhaitée est de 10 ans.

Tableau 1 : Statut régional et sur l'étang de Landes des rallidés patrimoniaux

	Statut en Limousin	Présence Etang de Landes
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	Nicheur et hivernant régulier mais demeurant peu commun. La nidification est difficile à prouver avec certitude du fait de la discrétion de l'espèce et de la difficulté d'accès des milieux fréquentés	Nicheur régulier (plusieurs couples) avec observation de jeunes non volants de 2006 à 2007. Hivernant également régulier mais pas d'estimation du nombre d'individus
Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>)	Nicheuse très rare et irrégulière. Pas de données récentes de reproduction en dehors de l'étang de Landes, quelques rares observations ailleurs en halte migratoire.	Nicheur certain en 2007 (au moins 1 couple, poussins observés)
Marouette poussin (<i>Porzana parva</i>)	Nicheuse découverte en 1970 et jamais retrouvée depuis. La seule donnée récente concerne 1 individu entendu en 2009	1 individu entendu en 2009
Marouette de Baillon (<i>Porzana pusilla</i>)	Nicheuse en 1970. Aucune donnée récente même en halte migratoire	Aucune donnée récente



Photo : Fabrice Desage

"La Marouette ponctuée, *Porzana porzana*"

■ 3. Caractéristiques du SPOL «Rallidés patrimoniaux» de l'étang de Landes

Ce programme concerne en priorité le Râle d'eau (seul Rallidé inscrit dans la liste des espèces concernées par les SPOL en France) mais également la Marouette ponctuée en tant qu'espèce dont la capture peut être incidente.

a) But poursuivi : Améliorer nos connaissances sur le Râle d'eau et la Marouette ponctuée (Marouettes poussin et de baillon ?) et évaluer les potentialités

d'accueil de l'Étang de Landes envers ces espèces.

- **Râle d'eau :** Fidélité au site de reproduction et d'hivernage ; age et sexe ratio ; évaluation des couples nicheurs et des hivernants, lien avec d'autres sites où l'espèce est suivie (haltes migratoires du Nord-Pas-de-Calais)

- **Marouette ponctuée :** Fidélité au site de reproduction, rôle éventuel de l'Étang sur les stratégies migratoires mises en œuvre par l'espèce dans l'espace géographique du grand ouest français

- **Marouette poussin et Marouette de Baillon :** Stratégie migratoire mises en œuvre par les 2 espèces dans l'espace géographique du grand ouest français

b) Protocole de capture :

Les Râles seront capturés à l'aide de «cages à ragondins» dont le fonds est équipé d'une plaque métallique. Le fait d'avoir un plancher plein et non grillagé permet de placer le piège sur des substrats très humides sans que l'oiseau capturé ne soit souillé par la vase. En

outré, il n'est pas rare que des captures incidentes se produisent sur des espèces non habituées aux vasières (gorges bleues, grives, merles...). Les pièges sont contrôlés toutes les 45 mn à partir de l'aube.

Chaque piège sera équipé d'appâts (asticots et vers de farine). Quelques filets japonais (mailles de 12 mm) compléteront le dispositif aux abords de la zone piégée. La repasse combinant les chants du Râle d'eau et de la Marouette sera

également utilisée.

Les pièges seront disposés sur des emplacements préalablement identifiés à partir de la détection des chanteurs grâce aux suivis spécifiques mis en œuvre par la SEPOL.

Les périodes de captures n'ont pas encore été arrêtées de façon définitive. Elles feront l'objet de discussion durant l'année 2012 avec le CRBPO et l'équipe de la Réserve.

Tableau 2 : Captures réalisées en 2006 et 2007 en France (CRBPO)

Espèces capturées	2006			2007		
	Capture	Contrôle	Reprise	Capture	Contrôle	Reprise
Râle d'eau	47	17	0	117	21	4
Marouette ponctuée	3	0	0	15	0	1
Marouette poussin	0	0	0	3	0	0
Marouette de Baillon	1	0	0	16	0	0

c) Démarches à entreprendre avant le démarrage du programme :

Ce programme a été validé par le Comité consultatif de la Réserve naturelle. Le protocole a été en amont transmis à la SEPOL. Une déclaration d'intention sera transmise au CRBPO dans le courant de l'année afin de démarrer le programme en 2013 (voire en toute fin d'année 2012). La possibilité d'utiliser le marquage coloré pour le Râle d'eau est également à l'étude.

d) Conclusion :

Ce programme doit nous permettre d'améliorer nos connaissances sur ces espèces à forte valeur patrimoniales mais dont la discrétion les rend difficiles à étudier. Les données éventuellement

obtenues serviront à mieux comprendre le rôle joué par l'étang sur les râles et pourront être utilisées pour la bonne mise en œuvre du plan de gestion du site.

Ce programme complètera utilement l'existence d'une autre action de baguage mené depuis quelques années sur l'étang de Landes (STOC Halte migratoire).

Lorsque les travaux sur la réserve naturelle auront stabilisé les habitats ouverts du site, nous étudierons la possibilité avec l'équipe de la Réserve de mettre en place un STOC captures-recaptures qui nous permettra de compléter nos connaissances ornithologiques du site, notamment sur les espèces reproductrices.

« Symphonie » des Dauges

Murielle LENCROZ



"Livret "Symphonie" des Dauges accompagné d'un CD audio"

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, via la Réserve Naturelle de la Tourbière des Dauges, a élaboré un projet d'éducation à l'environnement favorisant la cohésion sociale et permettant de sensibiliser le grand public, mal voyant compris, à la richesse écologique et culturelle de la réserve naturelle de la Tourbière des Dauges.

Le projet «Symphonie des Dauges» a été réalisé avec la collaboration des bénévoles de l'association «Voir Ensemble». Durant plus d'un an, les déficients visuels engagés dans le projet ont

découvert la réserve naturelle de la Tourbière des Dauges et conçu un livret sur la richesse biologique ainsi qu'un CD audio sur les ambiances sonores du site.

Un des objectifs forts de cette action était la coopération entre personnes voyantes et mal ou non voyantes, à travers la réalisation d'un outil de sensibilisation à la richesse de notre environnement et à la nécessité de le préserver, les personnes déficientes visuelles étant actrices du projet et non pas simple public destinataire.

Deux équipes de travail se sont constituées : une œuvrant sur la réalisation des livrets (pour voyants, pour mal voyants et pour aveugles) ; l'autre se consacrant à la conception du CD audio pour retranscrire l'atmosphère des lieux. Le livret apporte des informations sur la faune, la flore et la gestion de la réserve naturelle : avec une version en braille, une en gros caractères et une autre en «noir» c'est à dire pour voyants. L'écriture des textes et le choix des illustrations sont le résultat d'un travail collectif.

Le CD audio relate la vie dans la Réserve Naturelle de la Tourbière des Dauges en reliant le passé et le présent, le déroulement suit les saisons organisées en plusieurs mouvements.

Mener ensemble ce projet commun a favorisé la coopération entre personnes voyantes et mal ou non voyantes et permet aux déficients visuels de partager un ouvrage commun sur la nature avec des voyants.

De nombreux exemplaires ont été distribués au niveau national auprès des organismes de déficients visuels ainsi que dans les bibliothèques.

Par ailleurs, tout l'été vous pouvez découvrir les livrets et écouter le CD à la maison de la réserve naturelle nationale de la Tourbière des Dauges.

Cette opération a été financée par l'Europe, la Caisse d'Epargne, le Conseil Régional du Limousin et la DREAL Limousin.



photo : CEN Limousin

Le Réseau Zones Humides en Limousin

Un réseau qui vous botte !

Erwan Hennequin, Ingrid Champion, Lucie Blondel.

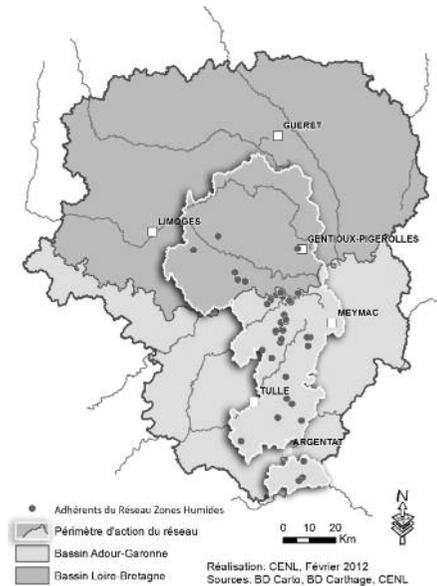
■ Introduction

Initiées en région Midi-Pyrénées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, des Cellules d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CATZH) se mettent en place depuis la fin des années 90. Afin de répondre à une dégradation persistante des zones humides, ces dispositifs allient d'une part, des missions d'animation territoriale et des conseils de terrain et d'autre part, des démarches individuelles d'adhésion à un réseau de gestionnaires basées sur le volontariat.

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin (CENL) anime une de ces CATZH depuis 2005. Elle formait au départ un réseau modeste de gestionnaires de milieux humides. Ce réseau "zones humides" s'est étendu en 2008 sur près d'1/3 des communes corréziennes du bassin Adour-Garonne.

En 2011, il continue son extension sur une partie des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse (bassin amont de la Vienne) composant un territoire d'actions à cheval sur les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne (cf. carte) : il prend alors le nom de Réseau Zones humides en Limousin (RZH). Aujourd'hui plus de 40 gestionnaires locaux sont regroupés autour d'une valeur commune : la préservation des zones humides qu'elles soient petites ou grandes, banales ou rares.

Le Réseau Zones Humides en Limousin



■ Fonctionnement du dispositif

Le CENL a pour objectif d'animer ce réseau de gestionnaires qui s'adresse aux exploitants agricoles ou forestiers, collectivités territoriales ou particuliers. L'adhésion au RZH, gracieuse et annuelle, se matérialise par la signature d'une convention. Celle-ci proscriit le drainage, la fertilisation ou la modification de l'usage des sols des zones humides car ces pratiques modifient trop fortement le milieu : l'utilité et

l'intérêt des zones humides pour la ressource en eau et la biodiversité sont alors perdus.

Le but du réseau est de permettre des échanges d'informations entre les adhérents et les animateurs du CENL sur la connaissance des milieux naturels et les pratiques de gestion adaptées. Un diagnostic écologique des zones humides est ainsi réalisé de manière concertée chez chaque adhérent afin de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique et la richesse biologique de chacune d'elles. Des pratiques de gestion et d'entretien sont ensuite proposées en tenant compte à la fois de la préservation des milieux et de l'activité économique de l'adhérent quand elle existe. Chacun est libre de les mettre en pratique ou non. Le CEN assure un suivi annuel (ou plus régulier si nécessaire) des parcelles humides conventionnées.

■ Un outil multifonctionnel au service de la préservation des zones humides

• *La sensibilisation des gestionnaires*

L'animation territoriale se concrétise par de nombreuses rencontres avec des exploitants agricoles ou forestiers, des élus ou des particuliers. Ces entretiens sont des occasions de sensibiliser les gestionnaires à l'intérêt et aux rôles des milieux humides.

Chaque année, des journées d'échanges thématiques sont organisées pour les membres du réseau : entretiens des rigoles, pâturage, abreuvement ...

En complément, divers produits de communication sont réalisés et diffusés :

- plaquettes d'information,
- bulletins de liaison,
- fiches technico-économiques abondant

les questions essentielles en matière de travaux en zones humides.

Plus ponctuellement, le RZH anime des formations sur le terrain.

• *L'amélioration des connaissances*

Les diagnostics écologiques rédigés par les animateurs du RZH permettent la cartographie des habitats humides. Ainsi, sur plus de 800 hectares cartographiés actuellement, il a été identifié plus de 385 hectares de milieux humides, et près de 370 aménagements hydrologiques. Les prairies humides sont dominantes (210 ha) et les milieux tourbeux particulièrement bien représentés (environ 100 ha).

Grâce à ces données, de nouveaux sites sont identifiés dans des secteurs où jusqu'à présent peu d'inventaires de zones humides avaient été menés, améliorant ainsi la connaissance de la répartition des habitats humides de la région.

• *La gestion et la préservation des zones humides*

Depuis 2006, plus de 35 plans de gestion simplifiés ont été rédigés et envoyés aux adhérents. Toutes les propositions de gestion n'ont pas vocation à être mises en œuvre rapidement par le gestionnaire. Cependant, ces documents cadres sont utilisés lors des visites de suivi des zones humides et des entretiens annuels avec les membres du réseau. Certains gestionnaires vont jusqu'à s'engager dans des projets de reconquête pastorale des zones humides et participent ainsi à la restauration de ces habitats dans le respect des milieux aquatiques (mise en défens de berges si nécessaire, passerelle de franchissement de cours d'eau, ...).

■ Forces et faiblesses du Réseau Zones Humides

• Complémentarité avec les autres programmes

Les îlots de gestion conventionnés viennent en complément des autres dispositifs (sites gérés par le CENL, Natura 2000, Programme Local Agro Environnement (PLAE) du PNR de Millevaches...), ce qui permet d'assurer progressivement une gestion cohérente des zones humides à l'échelle d'un même bassin versant et ainsi avoir un réseau de zones humides fonctionnelles et préservées.

• Souplesse du dispositif

La souplesse du dispositif est un avantage facilitant l'adhésion au réseau. Elle permet de répondre aux demandes spécifiques des gestionnaires sur différentes problématiques liées aux zones humides en adaptant les réponses à la zone concernée et aux attentes de l'adhérent. De plus, les conseils de gestion ne sont assortis d'aucune contrainte réglementaire. Le suivi régulier des pratiques constitue un plus apprécié des gestionnaires ; il permet de recadrer la gestion si besoin chaque année pour garantir le bon fonctionnement hydrologique de la zone humide.

• Dynamique de réseau

Le RZH se trouve face à un double défi : celui de tisser toujours plus de liens entre ses membres tout en poursuivant son ouverture vers l'extérieur. Les expériences des adhérents sont nombreuses en matière de gestion mais elles doivent être diffusées et valorisées pour apporter une plus-value à chacun d'entre nous. Face à l'enjeu que représentent les zones humides dans notre région, l'objectif est bien évidemment d'accueillir en permanence de nouveaux membres venant enrichir le réseau. Les rencontres régulières sont favorables à un changement d'opinion sur l'intérêt de ces milieux et à une meilleure appropriation de leur zone humide.



photo : CEN Limousin

"Journée d'échanges (mai 2011) sur les zones humides et les vaches Highland Cattle"

Le RZH permet de maintenir un bon relationnel avec les adhérents.

L'organisation de réunions d'échange entre les adhérents, administrations, gestionnaires, collectivités locales, permet de traiter d'un sujet précis et d'essayer d'apporter une réponse aux demandes spécifiques.

• Communication :

Les supports de communication actuels (bulletins de liaison, plaquettes de présentation) sont de bons outils pour le territoire sur lequel le Réseau Zones Humides commence à être bien connu et où le nombre d'adhérents est conséquent. Un effort global de communication doit se poursuivre afin de favoriser les sollicitations directes (expositions, flyer, ...).

■ Conclusion

Hormis l'objectif de préserver les zones humides de notre région, le Réseau Zones Humides travaille en collaboration avec le maximum de gestionnaires afin de trouver des solutions adaptées, faciles à mettre en œuvre et durables pour la gestion de ces milieux. Cela fonctionne notamment grâce aux nombreux retours d'expérience des gestionnaires.

Alors si vous vous sentez concernés par ce réseau, n'hésitez pas à contacter les animateurs pour faire passer vos messages, retours d'expériences, appels à l'aide, ou tout simplement pour échanger.

Une nouvelle mission pour le CEN Limousin en partenariat avec la SLO : la Déclinaison Régionale du PNA en faveur des Odonates

Lucie BLONDEL



Conservatoire
d'espaces naturels
Limousin



Le Plan National d'Actions en faveur des Odonates est un outil du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) pour répondre aux objectifs que s'est fixée la France en termes de gestion et de protection des espèces menacées afin de stopper la perte de la biodiversité.

Ce plan national est décliné en plans régionaux d'actions (PRA). Chaque PRA est mené en relation avec l'ensemble des acteurs locaux de la région (administrations, gestionnaires d'espaces, associations de protection de la nature, élus, particuliers, ...).

Le pilotage de la déclinaison régionale en Limousin du plan national d'actions odonates est assuré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin qui en a confié la rédaction et l'animation au Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin (CENL) en partenariat avec la Société Limousine

d'Odonatologie (SLO). Il sera validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) du Limousin, instance d'experts scientifiques placée auprès du Préfet.

Chaque PRA comporte deux parties principales : une partie « Bilan » et une partie « Actions ».

La première partie portera sur :

- l'inventaire précis des populations dans la région au moyen d'une cartographie
- l'inventaire des expériences et actions déjà conduites au niveau régional en faveur des odonates ou de leurs habitats
- le bilan des moyens humains et financiers existants

La seconde partie rappellera les objectifs et la stratégie envisagée dans le plan national et présentera les différentes actions à mettre en œuvre au niveau régional intégrant une hiérarchisation des priorités.

La déclinaison doit concerner une ou plusieurs des 18 espèces d'odonates listées dans le PNA. Seules 5 espèces

(dont 3 considérées comme éteintes dans la région) sur les 18 peuvent figurer dans la déclinaison du plan en Limousin (les autres n'étant pas répertoriées sur la région).

Cependant, il est possible d'ajouter d'autres espèces d'odonates lorsque l'état des populations régionales de ces espèces le nécessite.

Il a donc fallu faire un choix parmi les 68 espèces (dont 3 considérées comme éteintes dans la région) que compte le Limousin.

Cette mission a été confiée à la SLO. Les odonatologues de la région se sont réunis, lors d'un Conseil d'Administration de l'association, afin de hiérarchiser les espèces d'odonates et de retenir celles présentant le plus fort enjeu régional.

La SLO, sur les conseils de l'animateur national Xavier Houard et selon la demande du COPIL du 21/11/2012, s'est appuyée sur la méthode de hiérarchisation des enjeux régionaux de conservation des espèces protégées et patrimoniales, proposée par la DREAL Languedoc-Roussillon.

- "Cette méthode s'inspire de la méthode de hiérarchisation des enjeux Natura 2000 élaborée par le CSRPN LR et appliquée à l'évaluation des enjeux de conservation dans les Docob (document d'objectif) des sites Natura 2000. Elle repose sur l'extension de cette méthode à d'autres critères, notamment juridiques (statuts de protection) et patrimoniaux (listes rouges). Elle permet donc d'étendre la hiérarchisation à d'autres espèces que celles concernées par Natura 2000, et prendre en compte la réglementation dont ces espèces font l'objet.

Globalement, la méthode consiste, sur une série de critères, à appliquer des notes de 0 (nul) à x (le + fort).

La prise en compte des différents critères se veut aussi large que possible, et

la méthode la plus simple possible."

Cette méthode a été légèrement revue et certains critères supprimés ou remplacés, les résultats obtenus sont présentés ci-après.

• **Choix des espèces prises en compte pour la hiérarchisation**

Les espèces utilisées pour l'analyse sont l'ensemble des espèces du Limousin protégées ou non soit 68 espèces. Nous aurions pu uniquement nous baser sur les espèces de la Liste Rouge Régionale, or celle-ci est à mettre à jour, il était donc préférable d'utiliser la liste complète des odonates.

• **Critères utilisés**

Les critères pris en compte ou ayant contribué à l'attribution des notes sont les suivants :

1. Statut Déterminant ZNIEFF Limousin
2. Statuts de Protection Nationale (articles 2 et 3)
3. Statuts de protection européens : Directive Habitat-Faune-Flore CE 92/43 (annexes II et IV)
4. Statut Liste rouge UICN mondiale
5. Statut Liste rouge UICN européenne
6. Statut Liste rouge UICN nationale
7. Statut Liste rouge UICN régionale
8. Espèces concernées par le PNAO
9. Responsabilité régionale

• **Choix des notes pour chaque critère**

Pour chaque critère, une note de 0 à 4 est appliquée d'après les seuils suivants :

- 1, 2, 3 = critères ne participant pas à attribuer la note mais participant à définir la note de responsabilité régionale
- 4, 5, 6 = note attribuée à chaque catégorie UICN pour les différentes listes rouges existantes, mondiale, européenne, France et Limousin : CR = 4, EN = 3, VU = 2 et NT = 1 (EX = 0 car une note plus élevée biaise les résultats).

- On obtient ainsi 4 notes "Listes rouges" pour chaque espèce dont on fait la moyenne qui nous donne la note finale **LR UICN**.

8 = note attribuée pour le PNAO : 4, espèce seule concernée par un PNA | 3, PNA incluant plusieurs espèces | 0, non PNA

9 = note attribuée pour la responsabilité régionale de 0 à 3 : 3, espèces populations d'intérêt supra-régional | 2, Espèces en limite d'aire de répartition et/ou effectifs relativement faibles | 1, espèces très rares en Limousin | 0, espèces communes.

La note finale résulte de la somme = note "LR UICN" + note critère 8 + note critère 9

Les espèces ayant obtenu une note finale supérieure ou égale à **3** sont considérées comme à **enjeu régional fort** et donc à prendre en compte dans la déclinaison régionale du PNAO. Les autres présentent un enjeu modéré à faible.

Suite à l'application de la méthodologie de hiérarchisation des espèces, 16 odonates (dont 5 de la liste du PNAO) présentent un enjeu régional élevé et seront pris en compte dans la déclinaison régionale du PNAO (Cf. liste ci-après).

LISTE DES ESPÈCES DU PLAN RÉGIONAL D'ACTIONS EN FAVEUR DES ODONATES DU LIMOUSIN

Nom complet	Note LR nationale	Note LR régionale	Note LR UE	Note LR mondiale	LR UICN	PNA	resp reg	Résultats
<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	2	2	1	1	1,50	3	2	6,50
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	1	2	1	1	1,25	3	2	6,25
<i>Epithea bimaculata</i> (Charpentier, 1825)	2	4	2	0	2,00	0	3	5,00
<i>Leucorrhinia caudalis</i> (Charpentier, 1840)	3	0	3	0	1,50	3	0	4,50
<i>Cordulegaster bidentata</i> Selys, 1843	2	3	1	0	1,50	0	3	4,50
<i>Gomphus graslinii</i> Rambur, 1842	3	0	1	1	1,25	3	0	4,25
<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	3	0	2	0	1,25	3	0	4,25
<i>Coenagrion hastulatum</i> (Charpentier, 1825)	2	3	0	0	1,25	0	3	4,25
<i>Somatochlora arctica</i> (Zetterstedt, 1840)	2	3	0	0	1,25	0	3	4,25
<i>Aeshna juncea</i> (Linnaeus, 1758)	1	3	0	0	1,00	0	3	4,00
<i>Sympetrum danae</i> (Sulzer, 1776)	1	1	0	0	0,50	0	3	3,50
<i>Leucorrhinia dubia</i> (Vander Linden, 1825)	1	4	0	0	1,25	0	2	3,25
<i>Sympetrum flaveolum</i> (Linnaeus, 1758)	2	3	0	0	1,25	0	2	3,25
<i>Lestes virens</i> (Charpentier, 1825)	1	4	0	0	1,25	0	2	3,25
<i>Brachytron pratense</i> (O. F. Müller, 1764)	0	4	0	0	1,00	0	2	3,00
<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)	1	3	0	0	1,00	0	2	3,00

CONSIGNES DE RÉDACTION D'ARTICLES POUR EPOPS.

[Textes]

Au format RTF ou DOC (Word).

Mettre les noms d'espèces (en latin) en italique. Ne pas écrire de texte directement en majuscule. Pour les textes désirés en gras ou soulignés ne pas oublier de le mentionner. Pas d'autres enrichissements (titres élaborés etc.)

N'utiliser que des caractères noirs à l'exception des positionnements de graphiques et tableaux. (cf. tableaux et graphiques)

Utiliser la police «Arial» à 10 pt.

Ne pas utiliser deux tabulations de suite, les régler à la position voulue. (Grâce aux règles. cf. aide de Word – F1)

Passer l'article au correcteur d'orthographe (F7)

[Tableaux et graphiques]

A faire avec Excel ou Illustrator (Sauf les très petits tableaux qui peuvent être faits directement sous Word, à condition de ne pas utiliser plusieurs tabulations de suite !!!).

Dans la mesure du possible ne placer qu'un tableau ou graphique par fichier (ça évite des erreurs possibles).

EpopS est en noir et blanc... donc ne pas mettre de couleurs mais des niveaux de gris.

Indiquer en rouge dans l'article la position du tableau ou graphique à insérer. (en indiquant le nom du fichier où est le tableau)

exemple :

Graphique – GrafRougegorge4.XLS

Une page EpopS = 14.8 cm de large... donc un tableau de 54 colonnes ne rentrera pas...

Enrichir les tableaux comme vous voulez qu'ils sortent (fond de cellule, police, gras, italique etc.) à faire en Arial pour Excel, si graphique sur Illustrator vectoriser les polices.

[Images et photos]

Fichier au format tif, eps ou jpeg, éviter les photos déjà insérées dans Word, si possible toujours une résolution maximum (300 pixels/pouce). Faire attention au format des photos (ex. : ne pas envoyer une image de 3 cm pour une impression finale de 10 cm.

Pour les cartes FNAT, voir avec Pascal pour une résolution maximum.

Pour les cartes FNAT, toujours, utiliser des niveaux de gris au lieu des couleurs et s'assurer que les détails importants de la carte sont visibles.

[Références bibliographiques]

Suivre l'un des modèles ci-dessous :

SIRUGUE D. & BOLLACHE L., 1995.- Un cas de mélanisme chez la Crossope aquatique (*Neomys fodiens*) du Morvan ; *Arvicola* 7(1) : 4-5.

SAINT-GIRONS M. C., 1973. - Mammifères de France et du Benelux (faune marine exceptée). Doin, Paris, 481p.

SOMMAIRE

Edito

(Philippe HUBERT - Président de la SEPOL) p. 3

Les 20 ans du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin

(Pierre SELIQUER) p. 4

Le conservatoire d'espaces naturels du Limousin à 20 ans. Les fondateurs du conservatoire : interview de Jacques Lamaud

. p. 6

L'action foncière du CEN Limousin

(Mathieu BONHOMME) p. 10

Complexité de la maîtrise d'usage sur des sites naturels remarquables : l'exemple de l'ensemble Marcy Chabannes (Saint-Merd-les-Oussines - 19)

(Mathieu BONHOMME) p. 13

Bilan des habitats maîtrisés par le CEN

(Mathieu BONHOMME) p. 18

DOSSIER OISEAUX :

- La gestion conservatoire des milieux remarquables et la préservation de l'avifaune : des réussites et des questions...

(Mathieu BONHOMME et Guy LABIDOIRE) p. 19

- L'Hirondelles de rivage (*Riparia riparia*) en Limousin (répartition, baguage, SPOL carrière des Séguines)

(Pierre SELIQUER) p. 30

- Mise en place en 2013 d'un Suivi Permanent des Oiseaux Locaux (SPOL) sur les Rallidés patrimoniaux de la Réserve naturelle nationale de l'étang de Landes (Lussat-23)

(Pierre SELIQUER) p. 35

Symphonie des Dauges

(Murielle LENCROZ) p. 39

Le Réseau Zones humides en Limousin.

Un réseau qui vous botte !

(Lucie BLONDEL, Ingrid CHAMPION, Erwan HENNEQUIN) . . . p. 41

Une nouvelle mission pour le CEN Limousin en partenariat avec la SLO : la Déclinaison Régionale du PNA en faveur des Odonates

(Lucie BLONDEL) p. 44

